

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

DIX-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels



1144^o
SÉANCE PLÉNIÈRE

Vendredi 5 octobre 1962,
à 15 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour:	
Discussion générale (suite)	
Intervention du représentant de la Thaïlande.....	377
Discours de M. Freitas (Togo).....	377
Point 91 de l'ordre du jour:	
Mesures à prendre à la suite du tremblement de terre survenu en Iran	
Rapport de la Troisième Commission	379
Point 9 de l'ordre du jour:	
Discussion générale (suite)	
Discours de M. Karefa-Smart (Sierra Leone)	380
Discours de M. Kisselev (République socialiste soviétique de Biélorussie)	383
Discours de M. Oduber (Costa Rica)	390
Discours de M. Sapena Pastor (Paraguay) . .	393
Déclaration du Président	396

Président: M. Muhammad ZAFRULLA KHAN (Pakistan).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant de la Thaïlande qui a demandé à exercer son droit de réponse.
2. **M. ANUMAN RAJADHON** (Thaïlande) [traduit de l'anglais]: Ma délégation trouve scandaleux qu'un membre quelconque abuse ici du temps précieux de l'Assemblée en se livrant à la polémique lors de fréquentes interventions. Nous savons tous que la récrimination et les invectives des uns à l'adresse des autres ne peuvent favoriser en rien la paix et la sécurité internationales. Cependant, la troisième intervention faite par le représentant du Cambodge ce matin [1143^{ème} séance] m'oblige, au nom de ma délégation, à exercer de nouveau le droit de réponse. Nous le faisons à contrecoeur et à regret. Il est vraiment très pénible d'avoir à monter à cette tribune pour répondre aux fausses accusations du Cambodge.
3. Afin de ne pas faire perdre trop de temps à l'Assemblée générale, je ne reprendrai pas les divers prétextes invoqués par le représentant du Cambodge et me bornerai à examiner les deux points suivants: Premièrement, l'allusion à l'antique histoire du territoire de l'ancien empire khmer me semble tellement dénuée d'intérêt et de pertinence qu'elle ne mérite pas une réponse. Ce n'est certainement pas devant l'Assemblée qu'il convient de se livrer à un débat sur des points d'histoire. Deuxièmement,

je dirai que, si le représentant de la Thaïlande a mentionné des déclarations faites par le chef de l'Etat cambodgien, ce rappel était inévitable et a été fait à juste titre dans la seule intention de donner un exemple des relations regrettables qui existent entre la Thaïlande et le Cambodge.

4. Il semble que ce soit caractéristique de l'attitude des Cambodgiens que de prendre prétexte des fonctions exercées pour prétendre ne pas être exposé à voir révéler objectivement les faits, tout en se livrant personnellement et activement à une incessante campagne de diffamation contre les autres.

5. **M. FREITAS (Togo)**: Monsieur le Président, ma délégation est heureuse et fière de vous adresser ses très vives félicitations pour votre brillante élection à la présidence de la dix-septième session de l'Assemblée générale. Nous ne doutons point que, sous la conduite d'un homme de votre culture, de votre compétence et de votre vaste expérience des questions internationales, nos travaux ne se déroulent dans un climat de parfaite sérénité et avec le maximum d'efficacité.

6. Admis à l'Organisation des Nations Unies, il n'y a pas si longtemps, nous sommes toujours très heureux de voir de nouveaux Etats indépendants y prendre également la place qui leur revient. C'est donc avec plaisir que ma délégation souhaite la bienvenue à la Jamaïque, à la Trinité et Tobago, au Burundi et au Rwanda. Ces deux derniers Etats sont, comme le Togo, d'anciens territoires sous tutelle des Nations Unies. Les peuples de ces Etats sont les premiers à féliciter pour leur accession à l'indépendance. Mais nous devons également rendre hommage à l'Organisation internationale qui, de concert avec l'Autorité administrante et en vertu du régime de tutelle, a eu la lourde tâche de conduire ces peuples à l'indépendance. Il nous est agréable de constater que le travail laborieux du Conseil de tutelle et de la Quatrième Commission a été ainsi couronné de succès, comme ce fut le cas pour le Togo.

7. Prenant la parole à cette tribune, il y a exactement un an [1026^{ème} séance], j'évoquais les problèmes qui retenaient le plus l'attention de la République togolaise comme étant ceux qui conditionnent la paix et la stabilité de notre monde et j'ai défini à l'égard de chacun d'eux l'attitude de ma délégation. Le maintien de la paix dans le monde, le désarmement, la décolonisation, le progrès économique et social des pays sous-développés: voilà quelles ont été nos principales préoccupations.

8. Les mêmes problèmes demeurant les soucis majeurs de notre assemblée à sa présente session, je suis d'abord tenté de résumer mon intervention en quelques mots, à savoir que la position de la délégation togolaise à l'endroit de ces problèmes n'a point varié. Mais la répétition est sans doute, en pareille circonstance, utile et bénéfique.

9. La paix, disions-nous, et nous aurons l'occasion d'y revenir, ne peut devenir une réalité de notre part que si elle est fondée sur le droit et la justice. La situation en Afrique du Sud, en Angola, dans la Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland, et ailleurs encore, constitue-t-elle, hélas, un exemple du droit et de la justice, de la manifestation de notre volonté réelle de paix? Serait-ce dans l'intérêt de la paix que des territoires sont annexés contre le gré de leur population ou que certains Etats Membres de notre organisation, avec des visées expansionnistes, créent, organisent et entretiennent la subversion dans des Etats souverains voisins? Serait-ce au nom de la paix et pour la paix que l'on continue de se livrer à l'apartheid en Afrique du Sud, à l'inqualifiable répression en Angola? En vérité, notre organisation a plus d'une raison de s'inquiéter de l'état de conflit et de tension dans le monde.

10. Le désarmement est, aujourd'hui plus que jamais, d'une impérieuse et urgente nécessité. Tous les orateurs qui se sont succédé à cette tribune en ont convenu, même les leaders des deux blocs. Le désarmement est nécessaire pour réduire la tension internationale et diminuer le risque de guerre chaude. Il est nécessaire pour libérer au profit du bien-être de l'humanité les sommes fabuleuses qu'on y consacre. L'on ne diverge que sur les moyens d'y parvenir, tout simplement par méfiance réciproque. A cet égard, de l'avis de ma délégation, le mémorandum commun des neutres^{1/} à la Conférence de Genève^{2/} mériterait que les deux parties en présence l'étudient encore une fois sérieusement et que notre assemblée l'examine consciencieusement. Ce mémorandum, croyons-nous, peut constituer une base d'entente et de négociations.

11. Nous en venons ainsi à la question de l'arrêt des essais nucléaires, que l'on a tendance à lier à la conclusion d'un accord sur le désarmement général et complet. Ma délégation continue de ne pas partager cet avis. Dans l'intérêt de l'espèce humaine, nous le répétons, les essais nucléaires et thermonucléaires doivent cesser. Ils doivent cesser à cause des effets nocifs que comportent pour les êtres vivants de notre planète les retombées radio-actives. L'Assemblée doit à cette fin réaffirmer sa position de l'an dernier et demander que l'on reprenne le moratoire en attendant qu'intervienne le plus rapidement possible la conclusion d'un traité entre les puissances nucléaires.

12. Notre organisation peut se réjouir du règlement du problème laotien par la constitution d'un gouvernement d'union nationale et grâce à l'accord international garantissant l'indépendance et la neutralité du Laos^{3/}. Elle peut sans doute se féliciter aussi de l'accord intervenu entre l'Indonésie et les Pays-Bas sur la Nouvelle-Guinée occidentale [voir A/5170, annexe], ne serait-ce que pour avoir évité aux paisibles populations de cette région la souffrance et la désolation, populations dont nous avons désormais la mission collective et sacrée de sauvegarder les intérêts. Mais elle ne doit pas perdre de vue qu'il y a encore dans le monde des zones dangereuses de tension, notamment Berlin et son mur, source per-

manente de conflits, où la situation est des plus inquiétantes.

13. La position de ma délégation sur le problème de l'Allemagne n'a pas changé. Nous maintenons que seule l'autodétermination du peuple allemand et des élections véritablement libres pour dégager des interlocuteurs valables peuvent ramener la paix et l'ordre dans cette partie du monde, et nous voulons croire que les puissances alliées qui se sont unies afin de combattre précisément pour le droit et la liberté ne sauront dénier au peuple allemand ce droit et cette liberté.

14. La décolonisation est aussi et sans conteste l'un des principaux facteurs de paix et de sécurité internationales. La Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [voir résolution 1514 (XV)] impose à toutes les puissances coloniales l'obligation de décoloniser. Ma délégation se réjouit une fois de plus de l'accession à l'indépendance des quatre nouveaux Etats admis dans notre organisation au début de cette session, et de celle de l'Ouganda et de l'Algérie, dont l'arrivée parmi nous est imminente. Nous nous félicitons particulièrement, pour le peuple héroïque d'Algérie et pour la France, de l'heureux aboutissement du conflit armé qui pendant plus de sept ans les a opposés.

15. De nombreux cas de colonialisme restent malheureusement encore à liquider. Ma délégation déplore à cet égard l'attitude négative des puissances coloniales qui, désespérément, résistent encore au courant cependant irrésistible de la décolonisation. Il est impensable qu'en ce XXème siècle on puisse consciemment considérer des terres d'Afrique comme le prolongement de métropoles européennes et que des populations entières soient ainsi asservies dans leur propre pays. Aussi ma délégation est-elle prête à appuyer tout projet de résolution sur la décolonisation préconisant dans chaque cas des moyens pratiques, réalistes et appropriés. Mais il faut une coopération loyale et sincère de tous les Etats Membres de notre organisation pour que, de nos décisions communes, puissent sortir des résultats positifs et concrets.

16. Notre réprobation des actes inhumains de toutes sortes commis en Afrique et ailleurs est totale et sans équivoque. Notre position sur la situation en Afrique du Sud, en Angola, au Mozambique, en Guinée dite portugaise, en Rhodésie-Nyassaland — nous venons de l'exprimer — est nette et claire. Il est souhaitable que le Portugal réalise la situation et comprenne dans son propre intérêt que l'épée ne peut rien contre l'esprit, et les minorités blanches des Rhodésies et du Nyassaland doivent se convaincre qu'elles ne peuvent plus continuer à être les maîtres dans ces pays. Ma délégation compte sur une coopération effective du Royaume-Uni avec notre organisation pour que l'on parvienne rapidement, dans ces territoires, dans l'ordre et dans la paix, aux buts que se propose notre résolution 1514 (XV), adoptée à l'unanimité.

17. En ce qui concerne le Sud-Ouest africain, mon pays a eu l'honneur d'être désigné parmi les membres du Comité spécial des Nations Unies pour le Sud-Ouest africain. Je me dois en conséquence de m'attarder sur ce point. Par sa résolution 1702 (XVI) du 19 décembre 1961, l'Assemblée générale proclame solennellement le droit inaliénable du peuple du Sud-Ouest africain à l'indépendance et à la souveraineté

^{1/} Voir Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de janvier 1961 à décembre 1962, document DC/203, annexe I, sect. J.

^{2/} Conférence du Comité des 18 puissances sur le désarmement, ouverte le 14 mars 1962.

^{3/} Déclaration sur la neutralité du Laos et protocole, signés à Genève le 23 juillet 1962.

nationale", et à cet effet; "Déclaire la création d'un Comité spécial des Nations Unies pour le Sud-Ouest africain...". Aux termes du paragraphe 2 de ladite résolution, le Comité spécial était expressément chargé de certaines tâches urgentes en vue de préparer l'octroi d'une liberté complète du Territoire sous mandat du Sud-Ouest africain et ce, naturellement, en collaboration et en consultation avec la Puissance mandataire,

18. Après toutes les difficultés que l'on connaît, le Président et le Vice-Président du Comité spécial ont été seuls autorisés par le Gouvernement sud-africain à visiter le Territoire. Le rapport du Comité spécial [A/5212], fondé sur le rapport du Sous-Comité de deux membres, nous édifie amplement sur l'immutabilité de la situation au Sud-Ouest africain. Le paragraphe 3 de la lettre du Gouvernement sud-africain au Comité spécial est ainsi libellé:

"Les faits ont montré également que, lorsque le Gouvernement sud-africain n'a pas été disposé à adopter les mesures réclamées par les Nations Unies, son attitude était dictée par sa position juridique. Le Gouvernement sud-africain ne peut pas maintenant s'associer à quelque proposition ou décision que ce soit qui impliquerait qu'il s'écarte de cette position." [A/5212, par. 9.]

Ce texte, ainsi que les déclarations du porte-parole de ce gouvernement à cette tribune, il y a quelques jours [1128ème et 1129ème séances], sont la meilleure confirmation donnée à ce rapport, qui pose à notre organisation un véritable cas de conscience.

19. En face d'une prise de position aussi irréducible et catégorique, ma délégation n'a d'autre choix que de faire siennes les conclusions du Comité spécial, notamment le passage suivant:

"Il est par conséquent impérieux que les Nations Unies prennent des mesures fermes et résolues en la matière pour inciter le Gouvernement sud-africain à permettre à l'ONU d'exercer ses fonctions légitimes de contrôle sur le Territoire sous mandat." [Ibid., par. 81.]

20. A propos du Congo, le plan du Secrétaire général, qui préconise un système fédéral, préserve, de l'avis de ma délégation, l'unité nationale et l'intégrité territoriale de la République du Congo. Aussi lui apporterons-nous notre soutien.

21. Pour nous, jeunes Etats indépendants, le relèvement économique et social de nos pays sous-développés est une des conditions essentielles à la paix et à la sécurité internationales. C'est pourquoi la République togolaise attache une importance particulière à la Décennie des Nations Unies pour le développement économique. Ce programme recherche l'équilibre entre les pays hautement industrialisés et les pays sous-développés. Dans cette voie, nous pensons que le premier objectif devra être une juste rémunération pour les matières premières dont les pays sous-développés sont producteurs. La Décennie des Nations Unies pour le développement est peut-être un programme audacieux, mais nous pensons qu'appliqué avec des objectifs précis il contribuera grandement à assurer une impulsion rapide au relèvement économique et social des pays sous-développés. Nous sommes conscients qu'en Afrique ce relèvement dépend en partie des efforts des Etats africains eux-mêmes. C'est pourquoi nous, au Togo, dans le processus d'unité africaine à laquelle aspi-

rent tous les Etats africains, nous mettons l'accent sur une large coopération interafricaine dans les domaines économique, social, culturel et technique. C'est en effet en nous organisant nous-mêmes que nous contribuerons à accélérer le rythme de notre développement économique et social.

22. A propos des divers organes des Nations Unies, nous avons déjà indiqué l'année dernière qu'il faut les adapter aux conditions nouvelles. Nous continuons de penser qu'il est important d'assurer, au sein du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social notamment, une représentation équitable de tous les continents, dans l'intérêt même de notre organisation.

23. En ce qui concerne le Conseil de sécurité, la répartition géographique actuelle des six sièges non permanents ne résultant d'aucune disposition de la Charte, on doit pouvoir aisément reconsidérer cette répartition, sinon augmenter le nombre de ces sièges en faveur des Etats africains et malgache qui, au nombre de deux en 1945, représentent aujourd'hui près du tiers de notre assemblée.

24. Avant de conclure, qu'il me soit permis de faire connaître la position de ma délégation sur deux questions vitales pour notre organisation.

25. Après les difficultés nées de la tragique disparition du secrétaire général Dag Hammarskjöld, nous avons élu à l'unanimité un Secrétaire général par intérim, lequel a su, pendant un laps de temps relativement court, nous apporter la preuve de l'efficacité de la formule d'un Secrétaire général unique, capable et compétent. Nous soutenons, non seulement pour l'efficacité, mais pour la survie même de l'Organisation des Nations Unies, que ce système de direction doit être maintenu.

26. D'autre part, la question des dépenses de la Forcè d'urgence et de l'Opération des Nations Unies au Congo revêt, aux yeux de ma délégation, une importance capitale pour l'avenir des Nations Unies, surtout après l'avis consultatif fourni par la Cour internationale de Justice [A/5161]^{4/}. A notre sens, il est difficile de ne pas admettre que ces dépenses, effectuées en vertu de résolutions adoptées par l'Assemblée générale ou par un organisme aussi important de notre organisation que le Conseil de sécurité, soient des dépenses des Nations Unies. En conséquence, ma délégation souhaite qu'à la lumière de cet avis la présente Assemblée exprime clairement son opinion sur ce grave problème.

27. Pour conclure, ma délégation, au risque de se répéter, exprime sa conviction profonde que la paix et la sécurité internationales ne seront réellement garanties dans le monde que dans la mesure où tous, grands et petits, riches ou pauvres, nous nous mobiliserons tous ensemble pour livrer solidairement la guerre aux vrais ennemis de l'humanité que sont la misère, la faim, la maladie et l'ignorance.

POINT 91 DE L'ORDRE DU JOUR

Mesures à prendre à la suite du tremblement de terre survenu en Iran

RAPPORT DE LA TROISIEME COMMISSION (A/5250)

28. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): L'Assemblée générale va maintenant interrompre la dis-

^{4/} Certaines dépenses des Nations Unies (Article 17, paragraphe 2, de la Charte), avis consultatif du 20 juillet 1952: C.I.J., Recueil 1952, p. 151.

discussion générale et s'occuper de la première des questions inscrites à l'ordre du jour de la séance de cet après-midi. L'Assemblée sait qu'il s'agit d'une question urgente. Elle tiendra, j'en suis sûr, à examiner rapidement la question des mesures destinées à aider le peuple de l'Iran dans le grand malheur qui l'a frappé. Le rapport de la Troisième Commission sur les mesures à prendre à la suite du tremblement de terre survenu en Iran a été distribué sous la cote A/5250.

Conformément à l'article 68 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter le rapport de la Troisième Commission.

29. Mme SIVOMEY (Togo) [Rapporteur de la Troisième Commission]: J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le rapport de la Troisième Commission [A/5250] sur le point 91 de l'ordre du jour, concernant les "mesures à prendre à la suite du tremblement de terre survenu en Iran".

30. Etant donné l'urgence et l'importance de la question, la Troisième Commission a décidé de l'inscrire en tête de ses travaux. Ce point de l'ordre du jour a été examiné aussi rapidement que possible afin de ne pas retarder la décision que l'Assemblée générale pourrait prendre pour alléger les souffrances causées par la tragédie survenue le 2 septembre 1962 dans la région du nord-ouest de l'Iran à la suite d'un violent tremblement de terre.

31. La Commission a adopté à l'unanimité un projet de résolution présenté par 19 pays [voir A/5250, par. 9]. C'est ce projet que j'ai l'honneur, au nom de la Troisième Commission, de recommander à l'Assemblée générale d'adopter.

32. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): L'adoption du projet de résolution qui figure au paragraphe 9 du rapport de la Troisième Commission (A/5250) a été recommandée à l'unanimité par la Commission. S'il n'y a pas d'opposition, je considérerai que l'Assemblée générale l'adopte à son tour à l'unanimité.

Le projet de résolution est adopté.

33. M. ARAM (Iran) [traduit de l'anglais]: La décision que l'Assemblée générale vient de prendre me touche infiniment. Le gouvernement et le peuple iraniens en éprouveront une grande satisfaction et en ressentiront une profonde gratitude. En exprimant ainsi votre sympathie au peuple iranien frappé par un tremblement de terre, vous avez marqué éloquentement votre intention de vous associer à notre œuvre de relèvement et de reconstruction. Vous avez adopté un projet de résolution qui, une fois traduit en actes, contribuera efficacement à la reconstruction d'une vaste zone de l'Iran ravagée par le récent tremblement de terre. Nous voyons dans cette décision le reflet des plus nobles sentiments de la nature humaine: L'action de l'Organisation des Nations Unies est engagée en partie, heureusement, et celle des institutions spécialisées l'est en totalité, dans un noble effort de ce genre. Ces organisations ont déjà fait beaucoup pour le bien de l'humanité, quels que soient les bénéficiaires et l'endroit où ils vivent. Ce que font les Nations Unies et leurs institutions spécialisées dépasse le plan théorique. Leur action démontre que le problème de la paix et de la sécurité peut être abordé de façon tangible. Je partage cette conviction et j'espère que dans les années à venir l'enseignement de cet aspect de l'œuvre des Nations Unies nous aidera à étendre le champ de notre coopération

et à édifier un monde plus harmonieux. Encore une fois, merci du fond du cœur.

M. Loridan (Belgique), vice-président, prend la présidence.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

34. M. KAREFA-SMART (Sierra Leone) [traduit de l'anglais]: Il y a presque un an aujourd'hui, le Premier Ministre du Sierra Leone, sir Milton Margai, recevait à cette tribune, au nom de mon pays, les félicitations de la seizième session de l'Assemblée générale qui venait d'admettre à l'unanimité le Sierra Leone en tant que centième Membre de l'Organisation des Nations Unies [1018ème séance]. Nous étions admis à siéger parmi vous alors que l'horizon international était assombri par la mort du Secrétaire général et les difficultés congolaises, mais nous nous rappelons avec fierté que notre admission a apporté un certain soulagement en supprimant l'impasse dans laquelle se trouvait la question de l'admission de nouveaux Membres. A présent, l'Assemblée compte sept nouveaux Membres qui ont agrandi la famille des Nations Unies. C'est à notre tour de féliciter et d'accueillir les délégations de la Jamaïque, de la Trinité et Tobago, du Rwanda et du Burundi, et nous réserverons un accueil spécial à l'Algérie, la semaine prochaine. Nous souhaitons que le caractère universel de cette famille unique devienne de plus en plus réel chaque année, que les tensions et les craintes qui menacent constamment la paix du monde soient apaisées et que l'apport d'énergies nouvelles soit consacré à la tâche exaltante d'édifier une véritable communauté des nations d'où la haine, la suspicion, la crainte, l'ambition et l'agression seront bannies à jamais.

35. Nous tenons à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection qui, pour l'année à venir, vous place à la barre des Nations Unies. Nous avons grande confiance en votre personne, car nous trouvons en vous, harmonieusement combinées, les qualités que vous confèrent une grande érudition, l'expérience et la sagesse politiques, la culture et par-dessus tout un cœur généreux. Vous êtes un homme de bien et nous savons que vous serez un bon Président.

36. J'ai appelé les Nations Unies une famille de nations. C'est dans cette idée que ma délégation désire faire les observations suivantes sur certains des problèmes qui se posent aux Nations Unies et au monde. Au sein d'une famille, il est normal de parler franchement, non pas afin de faire de la propagande, mais pour chercher des solutions qui permettent à la famille de continuer à vivre et à travailler dans la paix et la prospérité, chaque membre acceptant de placer l'intérêt de la famille au-dessus du sien propre et de consentir les sacrifices nécessaires à la sécurité et au bien de tous.

37. Le Secrétaire général par intérim, U Thant, a déjà prouvé, si vraiment il en était besoin, qu'il possède les qualités indispensables pour exercer les fonctions très importantes de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation ne voit pas pourquoi il ne serait pas prochainement invité à remplir cette fonction pour un terme complet. Nous demandons instamment à toutes les délégations d'appuyer sa candidature et de le rassurer quant à notre volonté de nous opposer à toute tentative d'amoindrir l'efficacité de l'Organisation ou de son secrétaire général.

38. Ma délégation est préoccupée par l'état vraiment précaire des finances de l'Organisation. Quoique notre contribution nationale au budget puisse paraître bien minime aux yeux de certains, je puis vous assurer qu'elle représente une somme d'argent dont nous ne pourrions autrement nous priver étant donné les besoins du développement économique et social de notre pays. Quoi qu'il en soit, nous sommes prêts, quant à nous, à verser notre contribution promptement et de bon gré, parce que nous estimons que c'est ce que nous devons faire. Nous espérons que tous les Etats Membres honoreront de même leurs obligations. A ce sujet, nous nous réjouissons de l'avis consultatif émis par la Cour internationale de Justice [A/5161]^{5/} selon lequel tous les Etats Membres ont l'obligation de payer leur part de toutes les dépenses encourues par l'Organisation dans la poursuite des objectifs qui justifient son existence. Tous les Etats Membres, grands et petits, doivent honorer leurs obligations sans retard, car c'est là le seul moyen d'empêcher la banqueroute et finalement l'effondrement de l'Organisation en laquelle nous plaçons tous tant d'espoirs.

39. Ma délégation regrette qu'on n'ait pas abouti finalement à un accord lors des négociations en vue d'un traité de désarmement général et d'une cessation complète des essais nucléaires. Cependant, la nouvelle suivant laquelle un accord sur les essais nucléaires serait en vue est encourageante. Nous sommes prêts à appuyer et à approuver tout projet de résolution invitant les parties à faire un dernier effort en renonçant à la propagande, à la mauvaise foi et à l'opportunisme, afin que cette première mesure tendant à éviter que l'humanité ne soit détruite par une guerre nucléaire devienne une réalité au cours de la présente session de l'Assemblée. Les espoirs de paix et de sécurité que nourrissent des millions et des millions d'êtres humains ne doivent pas être réduits à néant par le refus entêté de consentir à un compromis.

40. On peut d'ores et déjà rêver aux vastes projets universels qui pourraient être rapidement mis à exécution dans toutes les parties du monde pour soulager les souffrances humaines, améliorer les conditions économiques et sociales et rétablir la dignité de l'homme si une infime fraction des sommes énormes actuellement affectées aux armements devenait disponible à ces fins constructives. Je reviendrai plus tard sur cette question en présentant une suggestion pratique.

41. A mesure que de nouveaux Membres sont admis à l'Organisation des Nations Unies, le nombre des nations et des peuples qui subissent encore le joug colonial diminue. Malheureusement, il semble que les positions se raidissent dans certains milieux appartenant aux quelques nations qui n'ont pas encore accepté ce mouvement universel tendant à éliminer définitivement la domination coloniale. Dans le continent africain, en dépit de la Déclaration de l'Assemblée sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, l'Espagne et le Portugal sont toujours sourds aux réclamations des peuples autochtones des prétendues Guinées espagnole et portugaise, de Fernando Póo, de l'Angola et du Mozambique. Il est surprenant de constater que le Gouvernement du Royaume-Uni, qui a accompli une œuvre si remarquable en préparant à l'indépendance les peuples de ses anciennes colonies — y compris mon pays, le

Sierra Leone — semble hésiter, dans le cas de la Rhodésie du Sud, face à la politique et aux méthodes de plus en plus totalitaires de la minorité blanche qui, en revendiquant une "autonomie" absolument fautive et antidémocratique, continue à mépriser les droits de la majorité africaine. Au Sud-Ouest africain, le Gouvernement de l'Afrique du Sud s'obstine à bafouer l'autorité des Nations Unies en cherchant à transformer le Mandat que lui a octroyé la Société des Nations, en un droit souverain; celui de gouverner la population autochtone contre sa volonté.

42. Ma délégation s'oppose absolument à la politique de l'apartheid et elle s'engage d'avance à appuyer toute résolution ou décision de l'Assemblée tendant à persuader le Gouvernement de l'Afrique du Sud et, à défaut de le persuader, à le contraindre — aussi longtemps que l'Afrique du Sud sera Membre de l'Organisation des Nations Unies — d'abandonner sa politique actuelle et de se joindre au reste du monde pour contribuer à l'élimination de la discrimination raciale et des préjugés raciaux sous toutes leurs formes. C'est sans la moindre hésitation que nous abordons ce sujet, car, tant qu'un territoire africain se verra refuser son indépendance légitime, le continent ne connaîtra pas la paix. Or, toute situation troublée en Afrique met en danger la paix et la sécurité mondiales. Aussi demandons-nous instamment que les efforts soient poursuivis pour mettre en œuvre sans autre retard la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)].

43. Il y a seulement quelques jours, le représentant de l'Afrique du Sud, parlant à cette tribune [28ème séance], a laissé entendre que l'admission d'Etats tels que le mien à l'Organisation des Nations Unies en a détérioré l'atmosphère de "club exclusif". Je suppose que l'application logique de la politique de l'apartheid a amené le représentant de l'Afrique du Sud à regretter le bon vieux temps de San Francisco, époque où probablement, selon lui, on ne voyait guère de noirs. Je voudrais simplement, au nom de ma délégation, assurer le représentant de l'Afrique du Sud que nous ne leverons pas le petit doigt pour l'empêcher de sortir par cette porte que nous avons nous-mêmes franchie pour entrer. Pour notre part, nous nous sentons parfaitement chez nous à l'Organisation où la plupart des représentants parlent la langue que nous comprenons: celle de l'égalité, de la liberté et de la justice.

44. Permettez-moi, à cette occasion, de rendre hommage au Président des Etats-Unis, à son gouvernement et à la grande majorité du peuple américain pour la ferme attitude dont ils ont fait preuve la semaine dernière et qui marque un progrès dans le domaine de l'égalité raciale et du triomphe du droit. Au moment où nous sommes contraints d'attirer l'attention de l'Assemblée sur l'impossibilité de faire respecter, dans certaines parties du monde, légalement et pratiquement, les droits de l'homme que garantit la Charte, ma délégation estime qu'il est juste et qu'il convient de mentionner et d'approuver les récents événements du Mississippi, car ils représentent un progrès important dans la lutte de la population américaine d'origine africaine pour obtenir l'exercice de tous ses droits et des privilèges du citoyen.

45. L'incapacité — ou peut-être la mauvaise volonté — dont font preuve les puissances occidentales et l'Union soviétique pour se mettre d'accord sur un

traité de paix avec l'Allemagne et sur le sort de Berlin préoccupe beaucoup ma délégation. Etant donné l'œuvre remarquable de médiation que les Nations Unies accomplissent peu à peu dans ce genre de questions, nous demandons qu'on fasse un grand effort de conciliation pour régler la question de l'Allemagne et qu'on persuade les grandes puissances, pour le règlement de cette question difficile, d'accorder d'abord à l'ensemble du peuple allemand l'exercice de son droit d'autodétermination, afin qu'il soit possible de clore d'une manière honorable ce pénible chapitre de l'histoire de la seconde guerre mondiale.

46. Ma délégation est heureuse de constater que quelque progrès a été accompli vers la solution du problème congolais. Nous croyons que les Congolais pourront parvenir eux-mêmes à régler rapidement leur problème si les grandes puissances renoncent à intervenir ouvertement ou dans les coulisses. Nous pensons aussi que des liens fédéraux solides seraient le meilleur moyen de sauvegarder l'intégrité de la République du Congo tout en permettant aux provinces de conserver leur autonomie interne dans les domaines convenables que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux détermineraient par accord mutuel. Ma délégation désire faire la proposition suivante sur le plan pratique: tant qu'une constitution nationale acceptée par tous ne sera pas entrée en vigueur et que les forces armées congolaises n'auront pas été intégrées, les sommes que le gouvernement du Katanga reçoit actuellement de l'extérieur devraient être versées à un fonds spécial géré par les Nations Unies. Là encore, seules les puissances occidentales intéressées peuvent prendre les mesures légales nécessaires pour mettre en œuvre cette proposition. Les autorités katangaises, avec tout l'argent dont elles disposent librement pour financer toute politique qu'elles peuvent choisir unilatéralement, ont la possibilité de renier impunément tout accord conclu à une table de conférence.

47. Nous nous occupons trop souvent, à cette tribune, du rôle politique des Nations Unies. Pour ma délégation, les Nations Unies représentent le plus grand espoir que nous avons aujourd'hui d'un développement rapide, libre et efficace des ressources humaines et naturelles. L'œuvre des institutions spécialisées des Nations Unies qui se concrétise sous différentes formes d'assistance technique produit déjà des résultats que, pour sa part, le Sierra Leone apprécie hautement. Il est un point sur lequel nous, les pays en voie de développement, nous voudrions attirer l'attention: c'est l'urgence nécessaire d'accélérer la fourniture de capitaux et le développement général d'ensemble par l'intermédiaire d'organismes internationaux et par des voies internationales.

48. Nous approuvons donc fermement la création d'un fonds d'équipement des Nations Unies, comme l'a recommandé le comité constitué en vertu de la résolution 1521 (XV) de l'Assemblée générale. S'il est vrai que la justification des dépenses considérables faites par les grandes puissances à des fins militaires est qu'elles assurent en fin de compte la paix mondiale, ma délégation présente alors avec espoir la suggestion pratique suivante: les grandes puissances engagées dans la course aux armements devraient, dès maintenant verser à ce fonds une contribution initiale égale à un centième seulement de leurs budgets militaires respectifs. Un tel geste effectif serait accueilli avec enthousiasme par les millions d'hommes vivant dans les pays en voie de développement et constituerait un pas important vers une

solution durable des problèmes fondamentaux que posent la famine, la misère et l'insécurité, véritables menaces à la paix.

49. Ma délégation pense que le rôle des commissions économiques régionales est nécessaire et important. Aussi approuvons-nous la tendance générale à la décentralisation des activités économiques des Nations Unies. Comme ces activités ont trait à des besoins locaux particuliers, le mieux est de les déployer sur le plan régional. La Commission économique pour l'Afrique, qui est maintenant fermement établie, se montre un instrument utile pour une planification économique unifiée intéressant toute l'Afrique.

50. Nous exprimons notre approbation des travaux accomplis l'an dernier par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. La participation d'un représentant de mon pays à ces travaux souligne l'importance universelle des nouveaux problèmes que les nouvelles perspectives ouvertes sur l'espace ajoutent à présent à ceux qui dans le monde restent encore sans réponse. Si les conflits idéologiques entre l'Est et l'Ouest n'envahissent pas cette dernière conquête de l'homme, nous pouvons espérer que toute l'humanité bénéficiera de ce vaste trésor de connaissances nouvelles.

51. Ma délégation exprime sa satisfaction de l'accord que les Gouvernements de l'Indonésie et des Pays-Bas ont conclu pour régler leur différend à propos de la Nouvelle-Guinée occidentale. Nous tenons à rendre spécialement hommage au Secrétaire général par intérim, U Thant, pour le rôle qu'il a joué dans la conclusion de cet accord. Nous espérons en outre que la présence des Nations Unies en Nouvelle-Guinée pendant la période de transition permettra une solution pacifique, souhaitée par tous, du problème qui se pose dans cette région. Nous demandons instamment au Gouvernement indonésien d'organiser dès que possible un plébiscite parmi la population du territoire en vue de sauvegarder surtout le principe de l'autodétermination, en vertu duquel nous avons tous conquis cette indépendance qui nous est chère.

52. Ma délégation constate avec beaucoup d'appréhensions que de sombres nuages s'accumulent, de ce côté-ci de l'Atlantique, au-dessus de Cuba. Puisque nous sommes tous d'accord pour juger que tout Etat Membre a le droit souverain de choisir lui-même sa forme de gouvernement, nous insistons auprès des Gouvernements des Etats-Unis et de l'Union soviétique pour qu'ils s'abstiennent de toute ingérence dans les affaires intérieures de Cuba et de toute intervention armée au sujet de Cuba. Toute acte qui, d'un côté ou de l'autre, conduirait à la guerre est une folie, mais un acte inutile qui déclencherait une guerre nucléaire mondiale serait une folie criminelle et impardonnable.

53. Ma délégation s'est engagée à soutenir les principes de la Charte des Nations Unies. Mais, si l'évolution de la situation exige des modifications dans les dispositions d'organisation et de procédure de la Charte, nous ne les craignons pas au point de nous abstenir de recommander une étude approfondie de propositions nouvelles. Nous insistons sur un seul point: les droits de l'homme consacrés par la Charte doivent être considérés comme inviolables. A cet égard, nous approuvons les propositions déjà faites par l'ancien Président de l'Assemblée, M. Mongi

llm [A/5123], qui tendent à rendre les travaux de l'Assemblée plus efficients. Mais, s'il fallait aller plus loin que des changements de procédure pour assurer une juste représentation régionale dans les divers organes des Nations Unies, ma délégation étudierait cette question sans hésiter, mais avec circonspection et appuierait la proposition tendant à la nomination d'un comité spécial par l'Assemblée pour étudier toutes les propositions dont nous sommes déjà saisis à propos de l'Assemblée générale et des organes des Nations Unies et pour faire des recommandations à leur sujet.

54. Cette année encore, la question de la représentation de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies est inscrite à l'ordre du jour. Nous avons déjà exprimé nettement notre point de vue: l'Organisation ne pourra jouer son rôle universel tant que n'y seront pas représentés 600 millions d'habitants qui appartiennent à la population du monde. Aussi voterons-nous toujours en faveur de la représentation de la République populaire de Chine. Nous ne méconnaissons pas cependant ces problèmes que pose l'existence de facto du gouvernement actuel de Formose qui, nous semble-t-il, ne considère comme le gouvernement de la Chine en exil, ni le droit de libre détermination des habitants de Formose; nous ne traitons pas non plus à la légère les craintes de certaines délégations selon lesquelles rien ne nous garantit que la République populaire de Chine respectera la Charte des Nations Unies, ni qu'elle sera disposée à agir conformément aux dispositions de cet instrument. Pour ma délégation, même si ces craintes ont de l'importance, elles ne doivent pas influencer sur la décision à prendre; en faire état dans un débat sur le droit d'admission revient à agir contre les principes de la Charte elle-même. Selon nous, aucun pays qui, dans l'exercice de son droit souverain, décide d'être admis ou admis de nouveau à l'Organisation des Nations Unies ne le fera sans avoir dûment réfléchi aux dispositions de la Charte. Si nous constituons un tribunal qui jugerait la conduite des Etats au regard des dispositions de la Charte, il est probable qu'un doigt accusateur devrait nécessairement se diriger vers des Etats qui bénéficient déjà de la qualité de membre. Une bonne demi-douzaine d'Etats, que je pourrais citer, ne seraient pas acceptés ici si on leur appliquait les critères par lesquels on empêche actuellement la République populaire de Chine d'occuper sa place légitime parmi nous.

55. En terminant, ma délégation s'associe de tout cœur au vœu, déjà exprimé par un orateur précédent, que cette dix-septième session de l'Assemblée générale soit connue dans l'histoire sous le nom de "session de la percée".

56. M. KISSÉLEV (République socialiste soviétique de Biélorussie) [traduit du russe]: Monsieur le Président, puisque j'interviens pour la première fois au cours de la présente session, je vous prie de me permettre de vous féliciter, au nom de ma délégation, pour votre élection à ces hautes fonctions.

57. Ainsi que les représentants d'autres pays l'ont déjà fait, la délégation de la RSS de Biélorussie juge indispensable d'exprimer son opinion sur les problèmes essentiels de la situation internationale actuelle et de s'arrêter sur les tâches qui incombent à l'Organisation des Nations Unies, du fait que le but principal de l'Organisation est le renforcement de la paix et de la sécurité dans le monde.

58. Dix-sept années se sont écoulées depuis la fin de la seconde guerre mondiale et la signature de la Charte des Nations Unies à San Francisco. On le sait, les peuples du monde entier ont mis de grands espoirs dans l'Organisation des Nations Unies, attendant d'elle des actes aussi concrets qu'efficaces en faveur de la paix; or, il faut constater que l'Organisation n'a pas justifié ces espoirs. Dès les premiers jours de l'activité politique de l'Organisation, il est apparu que les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni, de la France et de certains autres pays occidentaux feignent d'ignorer les articles essentiels de la Charte. Mettant en œuvre la procédure de vote, ces pays ont fait échouer nombre de propositions très importantes destinées à renforcer la sécurité des peuples. Cela étant, l'Organisation n'a pas été jusqu'à présent capable d'apporter une solution à des problèmes aussi importants que celui du désarmement, de l'interdiction des armes atomiques et à l'hydrogène, ainsi qu'à de nombreux autres problèmes d'actualité. Les peuples de tous les pays voudraient espérer que la présente session de l'Assemblée générale contribuera activement à apporter une solution à tous les problèmes gros de menaces de guerre.

59. On sait que les représentants des pays socialistes et de nombreux pays neutres ont opiniâtement essayé et continuent à essayer, à l'Organisation des Nations Unies, de faire adopter des décisions concrètes destinées à diminuer la tension internationale, à prévenir les guerres et à renforcer l'autorité de l'Organisation. Le bloc agressif de l'OTAN, Etats-Unis en tête, cherche au contraire à transformer l'Organisation des Nations Unies en une société des Nations, de si triste mémoire. Nous ne devons pas tolérer cette situation. Nous devons faire tout notre possible pour que tous les Etats, quelle que soit leur structure politique et sociale, puissent, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, coopérer avec succès, dans l'intérêt de la paix, à l'épanouissement des peuples. Nous devons opposer une résistance résolue à tous ceux qui mettent en doute l'unique moyen de délivrer l'humanité de la catastrophe, à savoir la coexistence pacifique à laquelle toute l'humanité progressiste donne son appui.

60. Parlant à cette tribune le 27 septembre 1962, lord Home, ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, a dit que la coexistence pacifique ne serait en fait "qu'un genre de guerre politique, appuyé sur la force", et que c'est l'intention des communistes "d'imposer leur régime au reste du monde" [1134ème séance].

61. Il est clair que le représentant du Royaume-Uni s'efforce vainement de jeter le discrédit sur l'idée de la coexistence pacifique, approuvée par la majorité des peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Quant à ses affirmations concernant "l'intention qu'ont les communistes d'imposer leur régime au reste du monde", le caractère de propagande de cette affirmation a été dénoncé à plusieurs reprises par l'Union soviétique et par d'autres pays socialistes. Le chef du Gouvernement soviétique, M. Khrouchchev, parlant de la haute tribune du Congrès mondial pour le désarmement général et la paix, a souligné une fois de plus que l'Union soviétique est étrangère à la politique du déchaînement d'une guerre mondiale tendant à faire prévaloir l'idéologie communiste.

62. Les affirmations de lord Home prouvent qu'il ne serait d'accord — tout comme les représentants

d'autres puissances occidentales — que pour une paix dans laquelle les peuples ne lutteraient pas contre la course aux armements ni contre leur dépendance des monopoles impérialistes, ne chercheraient pas à détruire le honteux système colonial et n'exigeraient pas des changements tendant à relever leur niveau de vie tant matériel que culturel.

63. Dans son intervention du 20 septembre 1962, le représentant des Etats-Unis d'Amérique, M. Stevenson, a vainement tenté ici — et ce n'était pas la première fois — de créer l'impression que c'est sur les pays socialistes que retombe la responsabilité de l'aggravation de la situation internationale [1125^{ème} séance]. Il a évité d'examiner d'une manière concrète les problèmes les plus importants de la situation internationale et il a passé sciemment sous silence le fait que ce sont précisément les Etats-Unis d'Amérique qui violent les principes des Nations Unies en créant par leurs actes une menace de déclenchement de la guerre thermonucléaire. Aux fins de propagande, la presse américaine s'est efforcée de présenter les choses comme si le discours du représentant des Etats-Unis d'Amérique avait un caractère de "conciliation" et visait même à faire baisser la tension internationale. Or, cette falsification manifeste est connue de tous ceux qui ont objectivement examiné l'intervention du représentant des Etats-Unis d'Amérique. Il n'a pas fait une seule proposition concrète pour résoudre les questions internationales litigieuses et, partant, n'a aucunement contribué à créer une atmosphère de coopération dans la session en cours.

64. La déclaration du représentant des Etats-Unis d'Amérique concernant Cuba a été particulièrement surprenante. Il a déclaré:

"Le Gouvernement de Cuba, avec l'aide morale et matérielle de l'étranger, poursuit une campagne de subversion et d'injures contre ses voisins de l'hémisphère occidental." [1125^{ème} séance, par. 43.]

65. Il est surprenant que cela ait été dit au moment même où le Gouvernement des Etats-Unis mène une campagne effrénée contre Cuba et invite les pays d'Amérique latine à prendre part à une nouvelle conjuration anticubaine, ainsi qu'on a pu le remarquer lors de la réunion le 2 et le 3 octobre 1962, à Washington, des ministres des affaires étrangères de l'Organisation des Etats américains. Les colonialistes américains rêvent de recouvrer à Cuba leur domination perdue et de transformer Cuba en une annexe sucrière de l'économie des Etats-Unis d'Amérique.

66. On ne peut passer sous silence les déclarations du président Kennedy aux membres du Congrès, suivant lesquelles les Etats-Unis d'Amérique passeront à l'attaque armée contre Cuba s'il leur semble que Cuba menace leurs intérêts par la pénétration du "régime marxiste-léniniste cubain" — comme ils l'appellent — dans un autre pays d'Amérique latine. Qui pourrait croire que le peuple cubain, soit 7 millions d'habitants, puisse menacer ses voisins de l'hémisphère occidental qui sont plus de 400 millions? Le battage sans fondement fait autour des intentions agressives cubaines est nécessaire aux milieux dirigeants américains pour masquer leurs propres desseins agressifs contre Cuba révolutionnaire. Par la presse, on sait qu'en plus des forces armées stationnées sur la base militaire de Guantanamo des forces importantes de la marine des Etats-Unis d'Amérique sont concentrées non loin des rives cubaines et sont prêtes à tout moment à prendre part à des opérations

militaires dirigées contre Cuba. Il a été publié une liste de plus de 20 bases militaires situées dans des pays tels que le Guatemala, le Nicaragua, la République Dominicaine, le Panama, Haïti, Porto Rico, bases où l'on prépare l'agression contre Cuba. Il est évident que les mesures militaires préparées contre Cuba sont dirigées également contre les mouvements de libération nationale de tous les peuples d'Amérique latine.

67. Ce ne sont pas des mots, mais des faits aussi nombreux qu'irréfutables, qui témoignent que la campagne orchestrée aux Etats-Unis d'Amérique contre Cuba n'est pas un phénomène isolé, mais le reflet de l'orientation dangereuse prise par la politique étrangère des Etats-Unis, qui consiste à préparer des guerres préventives contre des pays dont la structure sociale déplaît aux milieux dirigeants américains. Il est permis de se demander qui leur a donné le droit de préparer des agressions contre des pays qui ne veulent pas courber l'échine devant les Etats-Unis? Qui leur a donné le droit d'attenter à la souveraineté des peuples qui refusent le genre de vie américain? Personne ne leur a donné ce droit.

68. Dans une déclaration bien connue, publiée par l'agence Tass le 12 septembre 1962, le Gouvernement soviétique a attiré l'attention de l'opinion publique internationale sur le caractère très dangereux et provocateur de la propagande agressive faite aux Etats-Unis d'Amérique contre la République cubaine. On sait que la déclaration publiée par l'agence Tass disait notamment:

"Nous avons dit et nous répétons que, si une guerre devait être déclenchée, si un agresseur se livre à une attaque contre tel ou tel Etat, et si cet Etat nous demande assistance, l'Union soviétique, en partant de son propre territoire, a la possibilité de venir en aide non seulement à Cuba mais à tout Etat pacifique. Que personne ne doute que l'Union soviétique accordera cette aide, comme elle était prête, en 1956, à accorder une aide militaire à l'Egypte, au moment de l'agression anglo-franco-israélienne dirigée contre la région du canal de Suez."

69. Le Gouvernement soviétique a, clairement et sans aucune équivoque, averti les échauffés que les actes qui menacent la paix et la sécurité de l'humanité tout entière ne resteront pas impunis et que celui qui sème le vent récoltera la tempête.

70. A plusieurs reprises, le peuple cubain a confirmé sa volonté et sa résolution inébranlables de défendre sa patrie et la révolution, l'unité indissoluble du peuple et du gouvernement révolutionnaire cubain présidé par Fidel Castro. En cette période difficile, le peuple cubain n'est pas isolé: l'ensemble de l'humanité progressiste est à ses côtés.

71. Le peuple biélorusse est résolu lui aussi à tout faire pour défendre les intérêts du peuple cubain. L'Organisation des Nations Unies ne doit pas rester à l'écart alors que la préparation par les Etats-Unis d'actes agressifs contre Cuba foule aux pieds les fondements les plus sacrés du droit international et constitue un défi aux principes de la coexistence pacifique, c'est-à-dire aux principes mêmes sur lesquels repose tout l'édifice de l'Organisation des Nations Unies. L'Organisation doit donc condamner résolument une telle politique.

72. On est bien forcé de prêter attention à l'agression perpétrée aussi par les Etats-Unis d'Amérique

dans une autre région du monde: au Sud Viet-Nam. Notre délégation a reçu — ainsi que d'autres délégations — une note du Ministère des affaires étrangères de la République démocratique du Viet-Nam, adressée au Président de la dix-septième session de l'Assemblée générale, note qui attire l'attention sur le danger de la situation née de l'intervention militaire des Etats-Unis au Sud Viet-Nam. La note indique qu'actuellement plus de 10 000 soldats et officiers américains mènent, conjointement avec les forces armées du gouvernement de M. Diem, une "guerre non déclarée" contre le peuple du Sud Viet-Nam. Chaque jour, des centaines de personnes périssent à la suite des opérations militaires et des milliers d'habitants sont voués aux tourments dans des camps de concentration, dits "villages stratégiques".

73. Le représentant des Philippines, M. Pelaez, le représentant de l'Australie, sir Garfield Barwick, le représentant de la Fédération de Malaisie, M. Ismail Rachman, ont tenté de justifier ici cette situation révoltante, dont la responsabilité incombe aux Etats-Unis. Déformant les faits réels, ils parlent d'une prétendue "invasion venue du Nord dans le Sud Viet-Nam". Cependant, des observateurs objectifs reconnaissent, même aux Etats-Unis, l'absurdité de semblables affirmations. C'est ainsi que le New York Times a publié dans son numéro du 25 juillet 1962 un article de son correspondant, M. Bigart, qui a passé six mois au Sud Viet-Nam. L'auteur de cet article souligne que le Viet-cong n'est pas une organisation étrangère, mais un mouvement qui jouit de l'appui des masses populaires du Sud Viet-Nam. L'ingérence des Etats-Unis d'Amérique dans les affaires intérieures du Sud Viet-Nam, qui a pour but d'y étouffer le mouvement de libération nationale, doit être résolument condamnée.

74. La délégation de la RSS de Biélorussie estime que l'Organisation des Nations Unies doit contraindre le Gouvernement des Etats-Unis à respecter les principes des accords de Genève sur le Viet-Nam, à mettre fin à l'agression militaire au Sud Viet-Nam et à retirer immédiatement ses forces armées.

75. Notre époque ne connaît pas de problème plus brûlant et plus pressant que celui du maintien de la paix. Les efforts de tous les Etats, de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies, doivent tendre à ne pas tolérer qu'une guerre puisse se déclencher et à faire à jamais disparaître la guerre de la vie de la société humaine. La voie véritable, la voie sûre pour réaliser cela, c'est le désarmement général et complet. Les peuples savent que des voies menant à la conservation et à la consolidation de la paix ont été proposées par l'Union soviétique qui s'est invariablement inspirée — et continuée à le faire — du fait qu'elle reconnaît la nécessité et la possibilité d'une coexistence pacifique d'Etats ayant des structures sociales différentes.

76. Pour l'Etat soviétique, qui a vu le jour en même temps que le décret de Lénine sur la paix, l'œuvre qui consiste à consolider la paix et à garantir la sécurité aux peuples n'est ni une question d'ordre tactique, ni une manœuvre diplomatique, ainsi que l'affirment faussement nos adversaires: c'est la ligne générale de sa politique étrangère. Le peuple soviétique apprécie la paix, et non seulement parce qu'il connaît parfaitement les souffrances que la guerre entraîne avec elle: chez nous, comme l'a dit le poète, dans chaque chaumière, sur le mur vous

apercevez le regard d'un homme qui n'est pas rentré de la guerre. La guerre est étrangère aux Soviétiques, car ils sont engagés dans un travail constructif gigantesque: l'édification d'une société communiste. Comment le peuple de la RSS de Biélorussie pourrait-il désirer la guerre, lorsque chaque heure de paix lui procure des richesses nouvelles et tangibles? Les plans de développement économique de la RSS de Biélorussie prévoient pour la période 1960-1980 que la production industrielle s'accroîtra de neuf fois. Au cours du seul plan septennal actuellement en train, la RSS de Biélorussie consacrera aux investissements autant de ressources qu'au cours des 40 années précédentes.

77. Les représentants de divers pays qui ont pris la parole avant moi dans la présente discussion, notamment ceux du Brésil, de l'Afghanistan, de la Yougoslavie, de la Tchécoslovaquie, de la Birmanie, du Cambodge, etc., ont consacré à juste titre une attention particulière au rapport du Comité des 18 puissances sur le désarmement^{6/}, qui a poursuivi ses travaux pendant près de cinq mois à Genève. L'importance qui s'attache à résoudre le problème du désarmement général et complet est évidente et n'échappe à personne. Cependant, on est obligé de constater avec une certaine amertume le fait que l'étude de ce problème sur le plan international dure depuis 16 ans sans avoir donné de résultat positif.

78. On sait que la délégation soviétique est arrivée à la Conférence du Comité avec un projet très détaillé de "Traité sur le désarmement général et complet sous un strict contrôle international"^{7/}. Il faut préciser que la presque totalité des délégations des pays neutres ont, dit du projet soviétique que c'est le projet concret le plus complet et le plus universel conçu pour permettre la réalisation du désarmement général et complet dans les délais les plus brefs. La proposition soviétique respecte, à toutes les étapes du désarmement, le principe de l'équilibre des forces des puissances. Néanmoins, les représentants des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni et d'autres puissances occidentales se sont cabrés contre le projet soviétique de traité. Au cours de son intervention du 27 septembre 1962, le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, lord Home, a tenté de rejeter sur l'Union soviétique la responsabilité de l'échec des négociations sur le désarmement [1134ème séance]. Il a allégué notamment que l'URSS ne donne pas son accord sur les propositions occidentales concernant le contrôle. Mais comment pourrait-on donner son accord sur des propositions dont l'essentiel consiste à établir un contrôle non sur le désarmement, mais sur les armements?

79. Nous sommes d'avis que les mesures de contrôle doivent correspondre aux mesures de désarmement. Acceptez les propositions soviétiques sur le désarmement et alors l'Union soviétique acceptera vos propositions concernant le contrôle, comme elle l'a maintes fois affirmé. De plus, nous aurions de bonnes raisons pour demander à lord Home s'il ne pense pas que ses demandes persistantes en vue d'une inspection générale ont le même but que celui des avions U-2 qui se trouvent actuellement au Royaume-Uni? Il ressort également de l'intervention de lord Home

^{6/} Documents officiels de la Commission du désarmement; ^{7/} Supplément de janvier 1961 à décembre 1962; document DC/205.

^{7/} Ibid., document DC/203, annexe 1, sect. C.

que le Royaume-Uni, de même que d'autres puissances occidentales, ne désire pas voir cesser en même temps les essais d'armes nucléaires dans tous les milieux. La mise en œuvre des propositions occidentales n'affecterait pas les essais souterrains et, par conséquent, ne mettrait pas fin à la course aux armements nucléaires. L'intervention du représentant du Royaume-Uni ne fait que confirmer une fois de plus que le Royaume-Uni et les autres pays de l'OTAN continuent à avoir une position négative quant au désarmement et à la cessation des essais d'armes nucléaires.

80. On sait que l'Union soviétique a fait de nouveaux pas pour aller au-devant des désirs des puissances occidentales en matière de désarmement. Cela vaut, avant tout, pour l'accord de l'Union soviétique de laisser à la disposition de l'URSS et des Etats-Unis, au cours de la première étape du désarmement, un nombre rigoureusement limité de fusées globales et autres. Ainsi disparaît toute possibilité de faire des déclarations de pure propagande et de soutenir qu'il pourrait subsister des avantages militaires unilatéraux. Les nouvelles propositions de l'URSS peuvent et doivent constituer une base pour la solution du problème le plus critique de l'heure, à condition que les puissances occidentales fassent enfin preuve de compréhension en ce qui concerne les véritables intérêts de l'humanité.

81. Dans son intervention du 20 septembre 1962, M. Stevenson a déclaré que "l'obstacle le plus fort, le danger le plus écrasant, c'est la course impétueuse aux armements" [1125^e séance]. C'est exact. Nous sommes d'accord sur ce point. Mais pourquoi le représentant des Etats-Unis a-t-il passé sous silence que ce sont justement les Etats-Unis qui ont commencé la course aux armements et que ce sont justement eux qui de jour en jour accélèrent à toute force l'allure de cette course? Alors qu'à l'époque du gouvernement Eisenhower le niveau des crédits militaires des Etats-Unis d'Amérique atteignait en moyenne de 42 à 43 milliards de dollars par an, le budget militaire des Etats-Unis pour l'année budgétaire 1963 représente 51 milliards 640 millions de dollars.

82. Autrement dit, en deux ans le gouvernement Kennedy a augmenté les dépenses militaires de 10 milliards de dollars environ. Si l'on tient compte des sommes qu'il est prévu de dépenser pour les travaux en matière d'énergie atomique, de création de réserves stratégiques, de projets cosmiques d'une importance militaire directe, l'ensemble des crédits militaires atteindra, pour l'année budgétaire 1962-1963, la somme de 55 milliards 700 millions de dollars. D'après les données de la presse américaine, les Etats-Unis se proposent de dépenser au cours des 20 ou 25 prochaines années plus de 50 milliards de dollars par an à des fins militaires.

83. Chacun sait qu'à la base de la course aux armements poursuivie par les Occidentaux il y a l'avidité des monopoles cherchant à s'enrichir et à obtenir des superbénéfices. D'après un article paru dans le numéro du 12 janvier 1962 du journal The New York Times, les 100 plus grandes sociétés américaines se sont partagé, en 1961, 76 p. 100 de toutes les commandes militaires. Il est prévu qu'en 1962 l'ensemble des bénéfices de toutes les sociétés sera accru de 55 milliards de dollars et davantage. Le plus clair de cet accroissement provient des commandes militaires.

84. La course aux armements a abouti aux Etats-Unis, après la guerre, à la création d'un appareil monstrueux consacré à l'industrie de guerre. En absorbant tous les ans des dizaines de milliards de dollars de crédits militaires, cet appareil a peu à peu étendu son contrôle à l'ensemble de la vie financière et industrielle du pays. L'ex-président Eisenhower l'a lui-même noté avec inquiétude lors de son discours d'adieu le 17 janvier 1961. La clique militaire des Etats-Unis d'Amérique a plus d'une fois, de concert avec les hommes d'affaires, provoqué une psychose de guerre dans l'ensemble du pays, ainsi qu'au gouvernement et au Congrès.

85. Le correspondant parisien du journal The New York Post, Joseph Barry, écrivait à ce propos l'an dernier: "Si la crise de Berlin n'avait pas surgi, il aurait fallu l'inventer, tellement le Gouvernement des Etats-Unis a fait sienne la thèse que nous avons besoin avant tout d'une machine de guerre plus puissante. Or, celle-ci ne pouvait trouver de justification que dans une conjoncture de crise."

86. Le sénateur Flanders a exprimé, au Sénat, l'opinion qu'aux Etats-Unis la course aux armements oblige à adapter le mode de vie américain au régime d'un "Etat-garnison". Et voilà le tableau peu attrayant de la militarisation des Etats-Unis d'Amérique.

87. En réponse aux décisions historiques prises au XXII^e Congrès du parti communiste de l'Union soviétique, qui sont un véritable programme de paix et d'édification pacifique, la Maison-Blanche a élaboré une nouvelle conception stratégique, aussi peu réaliste que les précédentes, mais grosse des conséquences les plus funestes pour l'humanité.

88. Grâce à la course accélérée aux armements, prévue pour de longues années, la Maison-Blanche non seulement s'efforce de maintenir le monde dans une atmosphère de "guerre froide" qui présente pour elle des avantages, mais elle projette aussi de rendre plus difficile à l'Union soviétique de réaliser les plans grandioses de l'édification communiste, au cours de laquelle l'Union soviétique viendra occuper dans le monde la première place en matière de production industrielle et assurera au peuple soviétique le niveau de vie le plus élevé du monde.

89. Les milieux dirigeants américains envisagent de faire avorter le programme de l'Union soviétique d'aide économique aux pays insuffisamment développés en lui imposant des dépenses supplémentaires pour le renforcement de sa puissance défensive. Les Etats-Unis, comme par le passé, caressent l'espoir secret, mais vain, d'arriver, à une certaine étape de la course aux armements, à obtenir un avantage militaire sur l'URSS et à pouvoir liquider le camp socialiste par la force des armes.

90. La délégation de la RSS de Biélorussie espère que la présente Assemblée générale apportera une contribution effective au problème de la cessation des essais d'armes nucléaires. Le peuple biélorusse exige, de même que les peuples de tous les autres pays pacifiques, la signature d'un accord portant sur la cessation de toutes les formes d'essais d'armes nucléaires dans tous les milieux.

91. Nous sommes profondément convaincus que les récentes propositions de l'URSS sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires "dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau"^{8/}, tout en

^{8/} Voir ibid., document DC/203, annexe 1, sect. I.

prenant l'engagement de continuer les pourparlers sur la cessation des essais en milieu souterrain, constituent précisément la base à partir de laquelle il serait possible de résoudre définitivement ce problème. Bien entendu, tant que dureront les pourparlers sur la cessation des essais souterrains, ceux-ci ne devront pas avoir lieu. Il est évident qu'à l'heure actuelle il dépend des seules puissances occidentales soit que l'on vole planer au-dessus de la terre les nuages noirs des explosions nucléaires, ou que le globe soit libéré pour toujours du fracas des explosions atomiques.

92. On sait que le Président des Etats-Unis, M. Kennedy, a déclaré en mars 1962, au cours d'un entretien avec le journaliste américain M. Alsop, qu' "il est possible que, dans certaines circonstances, les Etats-Unis d'Amérique puissent prendre l'initiative d'un conflit nucléaire avec l'Union soviétique".

93. Plus tard, le Gouvernement des Etats-Unis a confirmé l'authenticité de cette communication, dont l'essence se ramène à dire que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique se considère en droit de passer, le premier, à l'attaque nucléaire contre l'Union soviétique et d'être ainsi l'instigateur d'une nouvelle guerre.

94. Dans son intervention profondément nourrie du 21 septembre 1962 [1127ème séance], le chef de la délégation soviétique, M. Gromyko, a déjà donné son avis sur cette déclaration belliqueuse, en montrant que M. Kennedy, en ayant recours à la menace à l'égard de l'Union soviétique, suit la voie dangereuse de ses prédécesseurs.

95. Un sage proverbe arabe dit: "Avant de donner un coup sur la nuque, regarde cette nuque." Il est indispensable de se rappeler l'avertissement donné par le chef du Gouvernement soviétique aux "chevaliers de la grosse matraque". Prenant la parole à une réunion publique organisée à Sofia le 19 mai 1962, M. Khrouchtchev a justement indiqué: "Nous ne pouvons pas ne pas tenir compte de la déclaration faite par M. Kennedy, car elle introduit un élément nouveau dans les relations entre nos deux pays... Est-il raisonnable de menacer celui qui est au moins ton égal en force? Appuyer sur un bouton et faire ainsi preuve "d'initiative dans un conflit nucléaire avec l'Union soviétique", signifierait en substance: commettre un suicide. Celui qui oserait déclencher un tel conflit militaire recevrait en riposte un coup écrasant grâce à l'emploi de tous les moyens tactiques les plus modernes. Et le camp socialiste, l'Union soviétique disposent de ces moyens en quantité suffisante."

96. Il n'y a qu'un pas à franchir, si l'on admet la possibilité d'une guerre préventive, pour en arriver à l'agression de fait. Les dirigeants du Gouvernement des Etats-Unis se rendent compte que la préparation par eux d'une attaque préventive contre l'Union soviétique est désapprouvée par les honnêtes gens du monde entier. C'est pourquoi le Ministre de la défense des Etats-Unis, M. McNamara, dans son discours prononcé le 16 juin 1962 à l'Université du Michigan, a lancé un appel hypocrite pour l'élaboration d'un code original de règles pour la conduite d'une guerre nucléaire. Il propose de s'entendre pour que les projectiles nucléaires ne soient utilisés que contre des objectifs ayant une importance militaire. Cela ne fait-il pas voir l'absurdité complète des propositions de M. McNamara? En détournant les efforts de l'humanité d'une solution radicale du problème de la guerre,

en les détournant d'un désarmement général et complet, ces propositions des maniaques atomiques ont pour but de préparer la conscience de l'humanité au déchaînement de la guerre atomique, à la mort dans les flammes de la conflagration guerrière.

97. Dans ces conditions, l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution sur la "condamnation de la propagande en faveur d'une guerre nucléaire préventive", dont le projet [A/5232] a été présenté par la délégation de l'Union soviétique, serait d'une grande utilité. La délégation de la RSS de Biélorussie appuie ce projet et invite l'Assemblée générale à prendre les mesures indispensables pour qu'il soit mis un terme à la propagande en faveur d'une guerre préventive qui est contraire aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies.

98. La possibilité d'aboutir à un accord sur le désarmement représente, pour une majorité écrasante de la population du globe terrestre, le moyen d'échapper à la misère et à l'ignorance. En effet, de savants économistes ont calculé qu'au XXème siècle, en 50 ans, on a consacré aux armements plus de 4 000 milliards de dollars. Les pays développés, aussi bien que ceux qui sont insuffisamment développés industriellement, pourront retirer d'un désarmement général et complet de très grands avantages. Si, par exemple, pour aider pendant 25 ans les pays insuffisamment développés, on utilisait 20 p. 100 des sommes consacrées annuellement dans le monde entier à des fins militaires, on pourrait, avec cet argent, construire des centrales électriques d'une puissance globale de 230 millions de kW, créer des usines métallurgiques d'une capacité totale annuelle de 185 millions de tonnes d'acier, irriguer plus de 100 millions d'hectares de terres et accomplir bien d'autres travaux aussi importants qu'utiles.

99. La délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie approuve la "Déclaration sur l'affectation à des besoins pacifiques des ressources libérées à la suite du désarmement", dont le projet [A/5233] a été soumis par le chef de la délégation soviétique à l'Assemblée pour examen à la présente session. Nous estimons que l'adoption de cette déclaration faciliterait une solution rapide du problème du désarmement général et complet et permettrait d'utiliser de la façon la plus efficace les ressources libérées par le désarmement.

100. La délégation de la RSS de Biélorussie partage l'opinion des délégations de nombreux autres pays quant à l'importance du problème du règlement pacifique de la question de l'Allemagne, car le fait que cette question reste depuis 17 ans sans solution est le principal obstacle à l'établissement de relations normales entre toute une série d'Etats parmi les plus importants, ainsi que la source principale de menaces contre la paix en Europe et dans le monde entier. C'est un état de choses tout à fait anormal que le traité de paix avec l'Allemagne ne soit pas encore signé et que dans Berlin-Ouest on maintienne encore le régime d'occupation militaire, artificiellement entretenu pour servir les fins agressives de l'OTAN.

101. Le peuple biélorusse a un intérêt vital au règlement pacifique de la question de l'Allemagne. Contrairement à certains orateurs qui ont pris la parole ici — tel le représentant du Guatemala —, notre peuple sait ce que fut la dernière guerre et ne souhaite pas que les autres peuples aient à faire une expérience semblable. Au cours de la seconde guerre mondiale,

la population de la République, qui comptait 10 millions d'habitants, en a perdu plus de 2 millions dans la lutte contre l'ennemi fasciste allemand. Les pertes matérielles subies au cours de cette guerre se sont élevées à plus de la moitié du patrimoine national de la Biélorussie.

102. Une des causes principales de la tension internationale, c'est le militarisme et l'esprit de revanche qui animent l'Allemagne occidentale et que les Etats-Unis, d'Amérique et les autres puissances agressives s'efforcent de faire croître le plus possible. Selon les données publiées par la revue United States News and World Report du 23 avril 1963, les Etats-Unis seuls, en dehors des autres pays occidentaux, ont mis depuis la guerre à la disposition de la République fédérale et de Berlin-Ouest 5 milliards 200 millions de dollars au titre d'une prétendue "assistance". Non seulement les accords de Potsdam concernant la démilitarisation et la dénazification de l'Allemagne ont été violés par les puissances occidentales, mais celles-ci ont activement favorisé la renaissance du militarisme et de l'esprit de revanche en Allemagne occidentale. A l'heure actuelle, les postes clefs de l'appareil gouvernemental de la République fédérale d'Allemagne sont occupés par d'anciens hitlériens. Des généraux de l'Allemagne de l'Ouest occupent également des postes clefs dans les forces militaires de l'OTAN. Selon l'hebdomadaire français La vie ouvrière, on comptait, en 1959, dans les organes directeurs de l'OTAN, 230 représentants de l'Allemagne occidentale; en 1960 on en comptait 650 et en 1961 — déjà 1 350! Ainsi, en deux ans, leur nombre a été multiplié presque par 6. Voilà quels sont maintenant les cadres de commandement de l'OTAN!

103. La politique de revanche est devenue la politique officielle du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne. Ce gouvernement ne cache pas son intention de mettre la main sur la République démocratique allemande, car celle-ci a vu le jour contre la volonté des impérialistes, de même que c'est contre le gré des impérialistes que sont nés des dizaines de nouveaux Etats souverains en Asie et en Afrique. La République fédérale d'Allemagne manifeste ouvertement ses prétentions sur les territoires d'autres Etats. Elle décline toute proposition tendant à la conclusion d'un traité de paix avec l'Allemagne et rejette entièrement le plan Rapack sur la création en Europe centrale d'une zone dénucléarisée.

104. La République fédérale d'Allemagne dispose déjà d'une armée de près d'un demi-million d'hommes. On connaît parfaitement les déclarations des dirigeants du Gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest exigeant la mise à la disposition de la République fédérale d'Allemagne d'armes atomiques. Les milieux dirigeants des Etats-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni équipent obligeamment les revanchards allemands avec les moyens militaires les plus modernes. "Il suffit de mettre l'Allemagne en selle; elle partira bien d'elle-même", disait en son temps Bismarck. Et nous sommes maintenant les témoins oculaires de ce que les alliés de la République fédérale d'Allemagne à l'OTAN tendent leurs dos pour que les militaristes ouest-allemands puissent se mettre plus commodément en selle. Or, une fois cela fait, qui peut garantir que le cavalier revanchard allemand ne se ruera pas d'abord, matraqué atomique en main, sur Londres et sur Paris, comme il l'a fait plus d'une fois au cours de son histoire? Personne ne peut donner une telle garantie.

105. Selon un communiqué de l'agence Associated Press en date du 13 décembre 1961, Mme Eleanor Roosevelt aurait déclaré:

"Je suis saisie d'effroi à la pensée que nous pourrions donner des armes atomiques à l'Allemagne occidentale. C'est nous qui l'avons créée sur le plan économique; or, 80 p. 100 de ses personnalités officielles sont d'anciens nazis."

106. A l'intérieur de la République fédérale d'Allemagne, on assiste à un travail psychologique qui tend à préparer la population à la guerre. Plus de 1 000 organisations militaristes prêchent la revanche et invitent à une nouvelle guerre. En même temps, en République fédérale d'Allemagne, on persécute par tous les moyens les militants antifascistes et antimilitaristes. Plus de 200 000 personnes ont été poursuivies et persécutées en Allemagne fédérale pour des motifs d'ordre politique; parmi ces personnes, 14 000 ont été condamnées pour s'être élevées contre le militarisme et contre la préparation d'une guerre atomique. Les gouvernements des pays de l'OTAN continuent sans réfléchir à s'accrocher au régime d'occupation militaire de Berlin-Ouest, cherchent à garder cette ville en qualité de place d'armes de l'OTAN pour une agression contre l'Union soviétique. Le monde entier sait que Berlin-Ouest a été convertie par le bloc de l'OTAN en un foyer de provocations et d'agressions dirigées contre la République démocratique allemande et les autres pays du camp socialiste. A ceux qui voudraient se familiariser de façon détaillée avec la situation réelle à Berlin-Ouest, nous recommandons de lire le Livre des faits concernant Berlin-Ouest, publié à Moscou en 1962.

107. Berlin-Ouest est devenu un nid d'espions et de centres de diversion des puissances occidentales. Les fascistes et les aventuriers politiques de tout genre cherchent sciemment à provoquer un conflit armé entre les puissances nucléaires. On peut s'étonner qu'il se trouve des personnes pour défendre cette racaille et pour l'armoyer parce que le Gouvernement de la République démocratique allemande a soigneusement fermé ses frontières contre leurs activités provocatrices. Un de ces défenseurs actifs, lord Home, nous a conté ses "vives impressions" à la vue de ce qu'on nomme le "mur de Berlin". Il faut en effet être impressionné, mais non par ce qui fait répandre des larmes de crocodile au représentant du Royaume-Uni. Le sang coule de temps en temps à la frontière de l'Etat allemand pacifique, mais cela par la faute de ceux qui empêchent le règlement du problème allemand. Les vrais responsables de la tension à la frontière de Berlin-Ouest sont les puissances occidentales, dont le Royaume-Uni. Et ce ne sont pas des soupçons hypocrites au sujet de ce qu'on nomme le "mur de Berlin" qui pourront aucunement modifier ce fait.

108. Le Gouvernement soviétique, qui fait preuve du plus grand souci pour le maintien de la paix, a souligné à plusieurs reprises et continue à souligner le caractère d'urgence d'un règlement pacifique avec l'Allemagne. Le rejet des propositions soviétiques concernant le règlement du problème allemand est une folie manifeste, car la signature d'un traité de paix reste l'unique moyen de liquider toute tension dangereuse en Europe centrale et de conserver ainsi la paix dans le monde entier. Du reste, il est possible de régler pacifiquement la question allemande sans léser ni les intérêts, ni le prestige d'un pays ou d'un groupe de pays. La signature d'un traité

de paix avec l'Allemagne, la liquidation aux termes de ce traité du régime d'occupation à Berlin-Ouest, le retrait des forces du bloc militaire de l'OTAN de Berlin-Ouest, la reconnaissance des deux Etats allemands et leur admission comme membres de l'Organisation des Nations Unies, tout cela créerait les conditions indispensables pour la normalisation de la conjoncture internationale.

109. Le Gouvernement de la RSS de Biélorussie appuie résolument les propositions du Gouvernement de l'URSS concernant le règlement pacifique du problème allemand et se déclare prêt — si les puissances occidentales ne font pas preuve de réalisme et ne comprennent pas le caractère d'urgence de la solution de ce problème — à signer, avec l'Union soviétique et les autres pays intéressés, un traité de paix avec la République démocratique allemande.

110. Près de deux ans se sont écoulés depuis le jour où, sur l'initiative de l'Union soviétique, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté à sa quinzième session la déclaration historique sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)]. Ce fut là une grande victoire pour toute l'humanité progressiste. Depuis lors, l'héroïque peuple algérien s'est engagé sur la voie d'un développement indépendant; ainsi les sept années de lutte de ce peuple pour la liberté et l'indépendance ont enfin porté des fruits excellents. La délégation biélorusse est heureuse de saluer la prochaine admission de la République démocratique et populaire algérienne comme Membre de l'Organisation des Nations Unies. Nous appuyons sans réserve la recommandation faite dans ce sens par le Conseil de sécurité. Nous saluons également l'admission du Rwanda, du Burundi, de la Jamaïque et de la Trinité et Tobago.

111. Cependant, comme il fallait s'y attendre, les puissances coloniales continuent à saboter la mise en œuvre de la Déclaration, ce qui fait que la question de sa réalisation n'a rien perdu de son actualité. Les colonialistes se cramponnent obstinément aux vestiges de leurs empires coloniaux. Il reste encore sous le joug colonial plus de 70 territoires avec une population de près de 50 millions d'habitants. Il y a encore sur le grand continent africain 24 territoires coloniaux, dans lesquels 36 millions d'Africains vivent sous un joug colonial des plus atroces. Le devoir de l'Organisation des Nations Unies est d'aider tous les pays qui souffrent encore dans les fers de la dépendance coloniale à acquérir la liberté et l'indépendance. Nous pensons avant tout aux peuples martyrs de l'Angola et du Mozambique, qui défendent les droits de l'homme contre les atteintes des colonisateurs portugais, mais aussi à d'autres peuples, dont nous saluons l'héroïsme et auxquels nous souhaitons un plein succès dans la lutte qu'ils ont entreprise pour obtenir rapidement leur libération nationale.

112. Le peuple biélorusse est inquiet de voir une situation anormale se prolonger au Congo. Nous joignons notre voix à celles des nombreux autres pays qui exigent de faire mettre fin sans délai à l'ingérence impérialiste dans les affaires du Congo, aux tentatives faites pour démembrer ce pays et pour transformer ses contrées les plus riches en une annexe des monopoles impérialistes qui se fourniraient ainsi de matières premières.

113. Lord Home a cherché à nous assurer que le problème principal au Congo était celui "des relations

entre les provinces et le gouvernement central" [1134ème séance]. Pourquoi est-ce donné à Washington, à Bruxelles et à Londres que l'on définit le caractère de cette "réconciliation"? La crise au Congo n'est pas le fait des Congolais, mais bien le fait des Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, de la Belgique et du Royaume-Uni, défendant les intérêts des monopoles qui exploitent les richesses de ce pays. Si vous voulez réellement prendre soin de l'intérêt du peuple congolais, cessez donc de vous ingérer dans ses affaires intérieures et donnez-lui la possibilité de résoudre ses problèmes en toute indépendance.

114. Le discours irréfléchi du représentant de l'Afrique du Sud, prononcé à cette tribune le 24 septembre 1962 [1128ème séance] et dans lequel a été défendue une fois de plus la pratique barbare de l'apartheid, confirme que les forces du colonialisme ne sont pas encore abattues. Il est curieux que, tout en faisant des déclarations racistes et en attaquant l'autorité de l'Organisation des Nations Unies, M. Louw ait entonné un dithyrambe à l'adresse des pays occidentaux, dont il espère une aide ultérieure pour les racistes de l'Afrique du Sud.

115. La délégation de la RSS de Biélorussie exige que les puissances coloniales cessent immédiatement leurs interventions armées et leurs mesures de répression contre des peuples qui luttent pour leur liberté et leur indépendance, qu'elles retirent leurs forces armées, qu'elles rappellent leurs missions militaires, qu'elles fassent dissoudre toutes les formations militaires installées dans les territoires dépendants. La tâche principale de l'Organisation des Nations Unies dans l'œuvre d'extirpation définitive du colonialisme consiste à présent à élaborer et à mettre en œuvre des mesures concrètes urgentes pour l'application de cette déclaration. La liquidation complète du colonialisme serait une grande contribution au maintien de la paix et une mesure des plus importantes pour diminuer la tension internationale.

116. On ne peut considérer comme normal le fait que, depuis 12 ans, on n'admette pas à l'Organisation des Nations Unies les représentants d'un peuple de 650 millions d'habitants, les représentants de la grande République populaire de Chine qui vient de fêter ces jours-ci — le 1er octobre — le treizième anniversaire de son existence. L'Organisation des Nations Unies devrait tenir compte du fait que, sur notre planète, une personne sur quatre, ou à peu près, est citoyen de la République populaire de Chine. Depuis 12 ans, c'est le représentant de Tchang Kai-shek, marionnette du guignol américain, qui vote à l'Organisation des Nations Unies au nom du peuple chinois.

117. Ces années-ci, le nombre des Membres de l'Organisation s'est considérablement accru et il dépasse le chiffre de 100. Mais la grande Chine, dont la structure politique et sociale déplaît à Washington, ne peut occuper sa place dans cette salle. Il est directement du devoir de l'Organisation des Nations Unies, et c'est pour elle une tâche urgente, de rétablir le droit et l'équité, de chasser de ses rangs les marionnettes des Etats-Unis d'Amérique que sont les gens de Tchang Kai-shek et de rendre aux représentants du peuple chinois la place qui leur appartient.

118. La présence de troupes américaines en Corée du Sud est une grave menace contre la paix en Extrême-Orient. Neuf années se sont écoulées depuis

la signature du traité d'armistice en 1953. Les troupes formées de volontaires populaires chinois ont depuis longtemps quitté le sol de la République populaire démocratique de Corée. Il devient dès lors clair que le retrait des troupes américaines de la Corée du Sud est la condition indispensable pour une solution pacifique du problème coréen. Lorsqu'il aura obtenu le retrait des troupes américaines de la Corée du Sud, le peuple coréen sera à même de résoudre pacifiquement et par ses propres moyens ses problèmes intérieurs.

119. Renoncer complètement à la "guerre froide" dans les relations internationales serait ouvrir des possibilités inouïes pour une coopération économique, scientifique et technique entre tous les pays du monde. Cela exercerait une influence stabilisatrice sur le développement de l'économie des pays fortement industrialisés de l'Europe occidentale et des Etats-Unis et accélérerait le développement économique des Etats d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine.

120. La délégation de la RSS de Biélorussie appuie chaleureusement la proposition du Gouvernement soviétique [A/5219] tendant à convoquer, en 1963, une conférence internationale sur les questions relatives au commerce. Nous saluons également la Déclaration de la Conférence du Caire [A/5162]^{2/} dont les participants se sont prononcés pour la convocation d'une conférence économique internationale.

121. Les blocs commerciaux fermés se transforment en pratique en un instrument du néo-colonialisme et de la guerre économique que les pays occidentaux mènent contre les Etats neutres et les Etats socialistes. Le commerce doit frayer la voie à la compréhension mutuelle entre les peuples et non pas servir à attiser la "guerre froide".

122. Il faut faire du commerce et non faire la guerre. Une organisation internationale du commerce qui engloberait les pays du monde entier pourrait jouer un rôle important et positif pour normaliser et étendre le commerce international, et pour faire disparaître les restrictions et les discriminations. La création d'une telle organisation favoriserait non seulement l'extension d'échanges commerciaux mutuellement avantageux, mais aussi l'assainissement de la situation politique dans le monde entier.

123. L'incapacité de l'Organisation des Nations Unies d'exercer jusqu'à présent une influence efficace sur la solution de nombreux problèmes internationaux importants, dont celui du désarmement général et complet, confirme la nécessité d'une réorganisation radicale du Secrétariat de l'Organisation. Un autre argument en faveur d'une telle réorganisation est la situation financière peu satisfaisante de l'Organisation. C'est le cours même des événements qui pose le problème de donner à l'Organisation des Nations Unies une structure qui garantisse au sein de ses organes une représentation égale des trois forces principales existant dans le monde: les pays socialistes, les pays neutres et les pays occidentaux, membres de blocs militaires. Seule une telle structure permettrait à l'activité de l'Organisation des Nations Unies de cadrer avec les intérêts généraux du monde entier et de la coopération internationale et non plus les intérêts restreints d'un seul groupe d'Etats.

124. En conclusion, je voudrais faire remarquer qu'à l'heure actuelle l'Organisation des Nations Unies n'est pas encore cette organisation internationale de paix et de sécurité qu'elle devrait être aux termes de la Charte et telle que voudraient la voir tous les peuples pacifiques. Tous les peuples du monde voient maintenant clairement que la responsabilité de la tension internationale telle qu'elle s'est créée incombe aux pays occidentaux, Etats-Unis d'Amérique en tête. Ils ne veulent pas tenir compte des modifications historiques survenues en Europe, en Asie, en Afrique et en Amérique latine après la seconde guerre mondiale.

125. Dans ces conditions, la tâche de l'Organisation des Nations Unies consiste à multiplier ses efforts en vue de renforcer la paix, à faire appel à tous les pays pour qu'ils s'inspirent dans les relations internationales d'une politique de coexistence pacifique et non de celle de la "guerre froide" et à favoriser une prompt solution du problème du désarmement.

126. Le peuple de la RSS de Biélorussie, comme tous les peuples du monde, exige de l'Organisation des Nations Unies que son activité réponde pleinement et entièrement aux buts élevés inscrits dans la Charte. Permettez-moi d'exprimer l'espoir que l'Organisation accomplira son devoir à l'égard de l'humanité tout entière et qu'elle apportera sa contribution à l'œuvre de renforcement de la paix dans le monde entier. Les peuples attendent des Nations Unies des œuvres réelles et non des mots.

127. M. ODUBER (Costa Rica) [traduit de l'espagnol]: Je suis particulièrement heureux de prendre la parole à cette tribune en cette dix-septième session de l'Assemblée générale placée sous la présidence de M. Muhammad Zafrulla Khan, dont la forte personnalité est liée depuis de nombreuses années aux activités si importantes des Nations Unies. Je suis sûr que nos débats seront, sous sa présidence, dirigés avec toute la noblesse et la sagesse possibles.

128. Le Costa Rica salue cordialement les nouveaux Etats indépendants de l'Algérie, du Rwanda, du Burundi, de la Jamaïque et de la Trinité et Tobago. Nous comptons établir avec ces pays des liens étroits d'amitié et de collaboration.

129. Mon pays tient également à dire toute l'admiration et tout le respect que lui inspire U Thant pour l'œuvre admirable qu'il a accomplie pendant la brève période au cours de laquelle il a exercé les fonctions de Secrétaire général par intérim. Mon pays espère que l'Organisation continuera à bénéficier à titre permanent de ses remarquables qualités d'homme d'Etat.

130. En cette heure de crise et de tensions que connaît la communauté internationale, ma délégation assiste à la présente session de l'Assemblée générale avec l'intention de réaffirmer son respect des principes des Nations Unies. Nous le déclarons franchement, les Nations Unies ne représentent pas pour nous cette organisation parfaite à laquelle rêvaient les idéalistes et à laquelle continuent d'aspirer les peuples de la terre. Les Nations Unies doivent rectifier les erreurs du passé. Or, toute rectification est un lent processus que l'on ne peut précipiter, surtout lorsqu'il dépend de délibérations ouvertes à toutes les opinions et du consentement progressivement accordé par les peuples. Mais nous reconnaissons que les Nations Unies représentent un grand

^{2/} Conférence sur les problèmes de développement économique, tenue au Caire du 9 au 18 juillet 1962.

pas en avant sur le long chemin qui aboutit à l'établissement de la justice et de la coexistence pacifique des Etats. L'Organisation constitue aujourd'hui le dernier bastion de la civilisation. Au-delà s'évanouit toute espérance et c'est le retour possible à la barbarie. Nous comptons que les Nations Unies utiliseront le mieux possible toutes les ressources dont elles disposent pour perfectionner graduellement leurs normes et leur structure. En agissant ainsi, elles se transformeront en une grande communauté où les nations et les peuples œuvreront ensemble à l'édification de dignes conditions de vie pour tous les êtres humains.

131. Nous croyons que l'heure est venue, pour favoriser un tel perfectionnement, de procéder à une révision soigneuse de la Charte des Nations Unies. L'évolution des événements mondiaux, l'accès à l'indépendance de tant de nations dans presque tous les continents, les progrès de la technique, de la pensée sociale et de l'organisation politique des peuples sont autant de facteurs qui exigent la convocation d'une conférence où nous examinerions soigneusement les réalisations accomplies par les Nations Unies et leur capacité d'assumer les multiples responsabilités que leur imposent des situations nouvelles et plus complexes que celles qui leur ont donné naissance.

132. Peut-être les grandes puissances qui, pendant la seconde guerre mondiale, ont lutté contre la menace qui pesait sur l'humanité admettront-elles maintenant que soit vraiment appliqué le principe idéal d'une organisation où l'égalité des Etats aurait son sens exact, en supprimant certaines prérogatives qui suscitent sans aucun doute des ressentiments et des discriminations et portent atteinte au principe de la souveraineté qui appartient à tout peuple politiquement organisé. C'est dans ce sens qu'il est indispensable de réorganiser les organes des Nations Unies pour que les nouveaux Etats Membres puissent y disposer d'un plus grand nombre de sièges.

133. Le Costa Rica se propose de lutter avec ténacité pour que la révision de la Charte ne soit pas ajournée indéfiniment.

134. Dans le climat de méfiance et de tension qui assombrit le monde, nous déplorons que les grandes puissances ne soient pas encore parvenues à des accords ou à une entente sur le désarmement et, notamment, sur l'interdiction des armes nucléaires et thermonucléaires. Les petites nations du monde attendent ces accords et les considèrent comme une des plus importantes réalisations de l'humanité sur la longue voie du progrès. Elles les attendent avec tant d'impatience que toutes les autres réalisations de l'homme peuvent être considérées comme inexistantes tant qu'elles ne verront pas les grandes puissances transformer leurs armes en instruments de production et mettre au service de la paix et du bien-être de l'humanité leurs connaissances scientifiques en matière d'énergie nucléaire. Aussi longtemps qu'il n'en sera pas ainsi, l'atmosphère internationale sera lourde de dangers et les hommes continueront à attendre dans la crainte leur propre destruction fatale.

135. En exposant cette thèse morale et théorique, nous ne cherchons nullement à nous abstraire de la dure réalité. Nous sommes conscients des dangers qui menacent notre conception de la liberté et des obligations que ces dangers nous imposent en pré-

sence de certaines idéologies qui, dans leur essence même, nient la liberté et préconisent la domination du monde par la force. Mais nous devons renforcer notre volonté afin de surmonter ces difficultés sans en arriver au grand malheur que serait une guerre.

136. Nous savons aussi que le rôle des petits pays est bien réduit dans ce débat entre les grandes nations. Mais cela ne doit pas nous empêcher d'adopter une attitude ferme et de proclamer les valeurs morales devant les intérêts et les déviations qu'engendre la lutte pour le pouvoir. En prenant cette attitude de fermeté morale, les petits pays doivent, en gage de sincérité, être résolus à réduire leurs propres effectifs et dépenses militaires. Cette décision aurait pour conséquence immédiate de libérer de modestes ressources qui pourraient être destinées à promouvoir le développement économique et le bien-être social. En outre, il faut reconnaître sincèrement que, même si une crise mettait en danger la sécurité de ces petits pays, leurs armées ne seraient jamais en mesure d'assurer leur protection. Malheureusement, l'expérience nous enseigne que les armées des petits pays ont contribué plus d'une fois à détruire la liberté des peuples.

137. Nous avons assisté aux débats d'un haut niveau scientifique menés par les grandes puissances sur l'effet nocif que peuvent avoir les essais nucléaires et sur le danger que présenterait l'utilisation d'armes nucléaires et thermonucléaires dans une guerre. Ces discussions résonnent tragiquement au cœur des peuples. Devant les inquiétudes des experts, les peuples, avec une sage simplicité, sentent que la voie la plus sûre consiste à ne pas essayer d'en savoir plus long. Décidons, nous les petits pays, de souffler leur rôle moral aux grands acteurs qui s'avancent sur la scène en ce prologue d'une grande tragédie.

138. Les pays peu développés se félicitent des progrès remarquables obtenus par les grandes puissances dans l'exploration de l'univers et les considèrent comme un haut fait de la pensée humaine et une source possible de progrès techniques dont l'humanité bénéficiera peut-être à la longue. Néanmoins, nous sommes déçus et nous avons l'impression d'être tenus à l'écart lorsque nous songeons que les grandes puissances, tout en se livrant à une lutte de prestige qui dénature le désir réel d'étendre les frontières de l'homme jusqu'au cosmos, y consacrent des sommes fabuleuses alors que les trois quarts de la population du monde sont bien loin de bénéficier des plus modestes effets de la science et de la technique contemporaines. Tandis qu'on fait des efforts terriblement coûteux pour parvenir à la Lune, nous ne sommes pas encore arrivés à faire bénéficier la Terre de tous les avantages du progrès technique.

139. Nous reconnaissons les efforts méritoires qu'ont déployés les Nations Unies pour sortir les peuples de la misère. Mais il est urgent qu'elles redoublent d'efforts. C'est la raison pour laquelle nous devons donner aux Nations Unies les ressources dont elles ont besoin et perfectionner encore leurs moyens d'action sociale pour qu'elles soient en mesure de répondre plus rapidement et plus efficacement aux besoins des peuples. Pour beaucoup de peuples qui sont au premier stade de leur développement économique, prolonger leur situation actuelle et leur état de privation reviendrait à saper leur confiance dans

les principes qui ont donné naissance à l'Organisation mondiale, à décevoir leurs espérances, à jeter le discrédit sur la démocratie et à refuser à l'homme la possibilité d'être libre. Nous ne pouvons méconnaître les efforts généreux — qu'ils soient unilatéraux et altruistes comme ceux qu'ont entrepris certaines nations au bénéfice d'autres pays, ou multilatéraux et coopératifs comme ceux qui, dans le cadre de l'Alliance pour le progrès, sont déployés dans le continent américain — pour le développement économique des peuples et leur bien-être. C'est la raison pour laquelle nous approuvons sans réserve le Conseil économique et social et tous ceux qui s'efforcent de mettre en œuvre la Décennie des Nations Unies pour le développement, instrument grâce auquel les Etats économiquement forts contribueront à vaincre les difficultés des Etats en voie de développement.

140. Mais nous devons reconnaître franchement que nous sommes loin d'avoir atteint un rythme de développement qui corresponde au caractère vertigineux des besoins des peuples. On ne pourra remédier à ce déséquilibre entre ce qu'on fait et les besoins des peuples que si l'on procède à une révision totale des conditions de l'échange entre les pays sous-développés et les pays développés. Ni les emprunts, ni les crédits, ni les dons, si généreux qu'ils puissent être, ne pourront compenser les effets d'un système défectueux d'échange qui continuera à enrichir certains pays privilégiés et à appauvrir d'autres pays moins fortunés. Selon les données établies par les techniciens des Nations Unies, l'ensemble de l'Amérique latine, en 1959, en raison de la détérioration des termes de l'échange, a reçu 1 milliard 700 millions de dollars de moins qu'elle n'aurait reçu si ces termes étaient restés constants.

141. Il appartiendra aux Nations Unies de favoriser, par des mesures efficaces, cette révision totale des conditions de l'échange afin de remédier à la situation angoissante de certains peuples et de sauvegarder leur liberté. Il convient à cet égard de souligner deux questions d'une signification et d'une importance particulières, qui sont inscrites à l'ordre du jour de cette dix-septième session. Je veux parler de la question de la convocation d'une conférence internationale chargée d'examiner les problèmes du commerce (point 36) et de la question des mesures internationales destinées à compenser les effets des fluctuations des prix des produits de base (point 37). Depuis quelques années, les Nations Unies ont su canaliser un courant d'opinion favorable à la protection des produits de base, lesquels sont indispensables au progrès économique et social des pays peu développés. Le Costa Rica s'honore d'avoir été parmi les premiers à souligner la nécessité impérieuse et urgente de trouver, au niveau international le plus élevé, une solution à la situation angoissante des pays dont l'économie dépend des produits de base et qui sont, par conséquent, en état d'infériorité par rapport aux pays hautement industrialisés. La Conférence des Nations Unies sur le café est un exemple de ce que l'Organisation peut et doit faire dans ce sens. Cette conférence a permis aux pays producteurs et importateurs de conclure l'Accord international de 1962 sur le café qui prévoit l'organisation du marché mondial de ce produit sur des bases qui garantissent aux peuples des pays exportateurs la justice sociale et le progrès économique.

142. Le Costa Rica comprend que les efforts des Nations Unies pour favoriser le progrès social et

améliorer le niveau de vie dans une conception plus large de la liberté aboutiront dans la mesure où les pays intéressés accompliront des réformes effectives de leurs structures économiques et sociales, essentiellement dans l'intérêt de leur population et en vue de parvenir à une justice sociale véritable et profonde. Il faut espérer que l'élan des courants progressistes et l'autorité morale des Nations Unies permettront de faire tomber rapidement les barrières que les vieilles structures politiques ont élevées contre les aspirations des peuples à une vie meilleure.

143. Héritiers d'une tradition révolutionnaire, celle de la liberté de nos peuples, nous ne cesserons d'appuyer avec fermeté les aspirations à l'autodétermination de tous les peuples du monde qui n'ont pas encore acquis leur pleine souveraineté et leur pleine indépendance. Nous continuerons d'offrir notre aide, si modeste soit-elle, afin que les Nations Unies accélèrent encore le grand processus qui a permis l'avènement de tant de nations aujourd'hui souveraines.

144. Dans le grand processus de la décolonisation, nous avons été douloureusement émus de voir surgir des divergences stériles qui nuisent à la paix et à la liberté tant souhaitées. Nous devons ajouter que, dans l'atmosphère trouble que ces dissensions intérieures ont créées et dans l'ivresse de la victoire remportée sur le colonialisme, il est un danger que nous craignons: le risque de tomber imperceptiblement dans d'autres formes nouvelles de colonialisme. Nous reconnaissons que certaines puissances colonialistes n'ont pas su s'acquitter de leur devoir historique et des responsabilités que les Nations Unies leur avaient confiées, qui consistaient à préparer à l'autonomie les peuples placés sous leur autorité. Pourtant, ne soyons pas pharisiens devant les diverses difficultés, voire les tragédies que connaissent certaines nations nées récemment à la vie souveraine. Nous sommes persuadés qu'elles dépasseront rapidement cette étape et éviteront de nouvelles dépendances idéologiques ou politiques qui réduiraient à néant les sacrifices qu'elles ont consentis pour obtenir leur autonomie. Les Nations Unies ont la une responsabilité nouvelle, dont elles sauront encore s'acquitter grâce au dévouement de leurs meilleurs fonctionnaires.

145. L'immense majorité des hommes et des femmes qui peuplent la terre sont loin de jouir pleinement de leurs droits sociaux, économiques et culturels. A l'encontre des principes des Nations Unies, il existe dans le monde des conditions politiques et sociales qui limitent la liberté et la dignité de l'homme.

146. Nous serions enclins à admettre la possibilité de formules et de voies diverses, dans l'ordre politique et l'ordre économique, pour atteindre les objectifs de liberté, de justice et de bien-être qui sont l'essence et la raison d'être des Nations Unies. Nous reconnaissons qu'on ne peut pas progresser au même rythme, dans toutes les nations, dans la recherche de tels objectifs. Mais ce que nous ne pouvons admettre, sans contredire notre position démocratique et les principes et les normes des Nations Unies, c'est l'application de méthodes et d'instruments reposant sur la toute-puissance de la force aveugle et de prétendues idéologies infaillibles.

147. Les pays peu développés sont en pleine évolution et s'efforcent de progresser rapidement pour briser

les chaînes de l'injustice sociale; ils recherchent ardemment les formes politiques les plus appropriées à leurs traditions et à leur histoire. Telle est l'étape où se trouve aujourd'hui l'Amérique latine qui cherche la liberté, comme elle l'a toujours cherchée dans ses révolutions.

148. La révolution américaine a fait un apport magnifique à nos Etats, à l'aurore de la vie indépendante. Dans ce sillage, pour citer deux cas, la révolution mexicaine et la révolution bolivienne ont tracé la voie de l'amélioration sociale dans le cadre d'une structure démocratique qui garantit la dignité et la liberté de l'homme, éléments essentiels de notre tradition politique et auxquels nous ne pouvons renoncer. Si ces exemples sont remarquables, notre révolution démocratique a été malheureusement trahie dans certains cas. Il est des forces politiques qui s'entêtent à discréditer et à détruire la démocratie représentative, en refusant la liberté et la dignité aux citoyens, sous prétexte de procéder à une transformation économique et sociale profonde dans notre continent.

149. Il est déplorable aussi qu'oubliant les principes de la liberté, si chers à l'homme américain, on compromette cette liberté et tout son avenir par des attaches extra-continentales.

150. La révolution démocratique, à peine commencée en Amérique latine, a besoin de la compréhension et de la bonne volonté de tous ceux qui ont foi en la démocratie; mais elle exige aussi que les dirigeants de chaque pays adoptent l'attitude morale qui a prévalu au Mexique et en Bolivie — je cite à nouveau ces deux exemples — pour éviter que notre destin ne soit livré au jeu implacable de la politique extérieure de puissances impérialistes.

151. Les petits pays, et les grandes puissances aussi, ont pris à l'égard de l'histoire et de leurs peuples l'engagement de garantir le respect des droits de l'homme, condition essentielle de la paix. Cet engagement n'est pas entièrement respecté; il ne sera pas tenu tant que nous ne donnerons pas aux Nations Unies la force et les moyens adéquats pour appuyer pleinement les peuples dans leurs luttes et leurs efforts séculaires en faveur de la liberté.

152. La lutte pour la paix et la prospérité des nations oblige tous les Etats Membres à faire les plus grands efforts pour résoudre les problèmes fondamentaux qui sont la cause des tensions et des inquiétudes actuelles dans le monde. Nous comprenons l'ampleur des obstacles qu'il faut surmonter pour parvenir à l'objectif souhaité. Nous croyons néanmoins qu'il faut poursuivre nos efforts pour trouver des terrains d'entente qui permettent à l'homme, sans la menace de la guerre, d'employer toutes ses énergies et toutes ses facultés à l'édification d'un monde libre et prospère, aux frontières plus larges. A cette fin, il nous paraît indispensable d'œuvrer avec acharnement, dans le cadre des Nations Unies, en respectant spécialement les idées d'autrui. Il m'est agréable, à cet égard, de souligner les paroles suivantes que prononça U Thant à l'Université de Carleton (Ottawa) en mai 1962, sur le thème: Education pour la paix:

"Nous devons essayer de comprendre le point de vue de chacun. Nous devons aussi nous rendre compte qu'il n'est plus exact d'affirmer qu'il y a, dans toute question, deux points de vue; en réalité, il y en a beaucoup."

Le Costa Rica espère que cette pensée sage et constructive éclairera les travaux de la dix-septième session de l'Assemblée générale et lui permettra de faire un progrès réel dans la tâche noble et vitale du maintien de la paix mondiale.

M. Zafrulla Khan (Pakistan) reprend la présidence.

153. M. SAPENA PASTOR (Paraguay) (traduit de l'espagnol): Ma délégation est particulièrement heureuse de l'élection de M. Muhammad Zafrulla Khan à la présidence de l'Assemblée. Nous sommes certains que ses éminentes qualités personnelles, sa dévotion à la cause de la paix et de la justice, sa vaste expérience des affaires internationales, rendront fécondes nos délibérations.

154. Il y a un an, lorsque commençait la seizième session de l'Assemblée générale, l'Organisation et avec elle la cause de la paix venaient de perdre de façon tragique, en la personne de Dag Hammarskjöld, un de leurs plus brillants et qualifiés serviteurs.

155. C'est à cette époque chargée d'incertitude que nous avons élu U Thant et lui avons confié non seulement la charge écrasante de Secrétaire général, mais aussi nos espoirs les plus fervents fondés sur son dévouement à son œuvre en faveur de la préservation de la paix et de la sécurité internationales. L'année qui s'est écoulée a prouvé de façon tangible le bien-fondé du choix unanime et juste que nous avons fait. Ma délégation tient à exprimer sa reconnaissance à notre secrétaire général.

156. Dans l'introduction à son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation [A/5201/Add.1], le Secrétaire général mentionne le problème de la prétendue "crise de confiance" que, selon certains, les Nations Unies traverseraient. U Thant n'a pas hésité, en même temps, à affirmer avec tout le poids de sa forte personnalité et tout le prestige que lui confèrent ses hautes fonctions son optimisme et sa confiance — un optimisme et une confiance que ma délégation partage sincèrement.

157. Mon pays croit, comme l'a dit le Secrétaire général, que la "crise de confiance", si tant est qu'elle existe, ne durera pas et que "l'ONU surmontera cette crise et représentera en définitive une force plus grande au service de la paix".

158. La Charte impose à tous les Membres de l'Organisation des objectifs communs, car communs sont et doivent être également nos désirs de paix, de bien-être, de progrès et d'entente sincère et mutuelle. L'Organisation des Nations Unies pourra connaître d'autres "crises de confiance" ou au contraire se renforcer par l'accomplissement de ses nobles tâches, selon que ses membres refuseront ou intensifieront leur coopération.

159. Un proverbe bien connu dit qu'une chaîne n'est pas plus solide que son maillon le plus faible. De même, nous pourrions dire que la paix et la tranquillité parmi les Nations Unies dépendent de la paix et de la tranquillité de tous leurs membres et de chacun d'eux.

160. A cet égard, le Paraguay est heureux de venir devant l'Assemblée avec une solide structure économique et sociale, établie et consolidée au prix de durs sacrifices. Après avoir été l'objet de très nombreuses incompréhensions extérieures et intérieures, nous sommes enfin arrivés à une ère de grandes réalisations positives qui consolident l'unité de notre

peuple dans son effort concerté pour parvenir au plus haut niveau de vie possible et pour traduire dans la pratique ses plus hautes aspirations politiques, culturelles et sociales.

161. Un examen rétrospectif des années écoulées depuis la création de l'Organisation des Nations Unies apporte la preuve absolue de la vigueur croissante de l'Organisation et renforce notre foi en son avenir. Il serait superflu et fastidieux de multiplier, à cet égard, les exemples. Je ne puis cependant m'empêcher de souligner un des événements les plus glorieux de notre ère. Je veux parler de l'apparition, sur la scène internationale et parmi les Nations Unies elles-mêmes, de nouveaux Etats indépendants et souverains, composés de peuples à l'ancienne histoire, récemment libérés du joug colonial qui les opprimait. Cette apparition est le fait d'une décolonisation continue et encourageante.

162. Ma délégation tient à féliciter, à cette session de l'Assemblée, quatre nouveaux Membres pour leur admission: deux Etats africains, le Rwanda et le Burundi, et deux Etats de l'hémisphère occidental, la Jamaïque et la Trinité et Tobago. Nous saluons fraternellement et cordialement ces Etats et leurs représentants ici présents.

163. Anticipant sur la décision formelle qui sera prise ici dans deux jours, et puisque sentimentalement cette décision est déjà prise, je tiens aussi à saluer, tout aussi fraternellement, l'admission de l'Algérie parmi les nations libres et souveraines réunies en l'Organisation.

164. Le processus ininterrompu de décolonisation des régions du monde où vivent encore des peuples dominés par d'autres s'achemine inexorablement vers son terme. Encouragés par les Nations Unies dans leur lutte pour la libération, ces peuples qui cherchent leur souveraineté ont rencontré à l'Assemblée une atmosphère favorable à la réalisation de leurs espoirs et de leurs aspirations.

165. Ma délégation tient à rendre hommage aux divers comités qui ont été créés par l'Organisation et qui ont été chargés de tâches précises dans ce domaine. Nous voulons rendre hommage en particulier au Comité spécial des Dix-Sept¹⁰, dont les activités importantes, complètes et fondamentales sont appréciées à leur juste valeur par ma délégation.

166. L'effort commun que nous avons entrepris, ces dernières années, pour extirper le colonialisme, prouve que c'est avec une conception nouvelle et un esprit nouveau que nous cherchons à résoudre quelques-uns des plus graves problèmes qui, à un moment donné, ont pu compromettre la paix et la sécurité internationales. Nous souhaitons vivement que cet esprit nouveau s'étende à d'autres cas et soit partagé par d'autres peuples.

167. Nous avons vu s'achever la guerre d'Algérie; les accords d'Evian qui ont été conclus ont été signés avec une sincérité et une compréhension mutuelles par les chefs d'un peuple appelé à un grand destin, le peuple algérien, et les représentants du guide sagace et résolu qu'est pour la France le général de Gaulle. Ces accords fondés sur la bonne foi ont cicatrisé les blessures d'une guerre longue

et cruelle. Ils ont ouvert le chemin à une coopération sincère entre ceux qui ont été des adversaires, entre deux Etats également souverains et indépendants.

168. Nous avons vu le même esprit présider à la solution d'un autre des conflits qui nous ont profondément préoccupés pendant des années. Je veux parler de la question de la Nouvelle-Guinée occidentale ou Irian occidental. La solution pacifique à laquelle on est parvenu et dont a été témoin l'Assemblée générale a mis le point final à un lamentable chapitre de l'histoire des relations entre l'Indonésie et les Pays-Bas et a créé les bases d'une meilleure entente entre ces deux pays.

169. Cependant, si certains problèmes très graves ont disparu, d'autres plus sérieux encore les ont remplacés. La cessation des essais d'armes nucléaires et thermonucléaires figure sans aucun doute parmi les premières de nos préoccupations. C'est là un problème qui, par sa nature même, intéresse tous les peuples du monde. Nous vivons tous dans l'angoisse de l'incertitude et du danger. Le plus grand désastre nous menace chaque jour.

170. Pendant un certain temps, l'humanité tout entière a été soulagée lorsqu'ont été suspendus les essais nucléaires. Mais, malgré la clameur universelle, l'Union soviétique — hélas, rompu cette suspension acceptée par les grandes puissances, en reprenant il y a environ un an ses essais nucléaires. Les échos de ces explosions ont résonné dans le monde entier et épouvanté les peuples sous toutes les latitudes. Il était difficile de se méprendre sur la signification et le sens de ces essais. Cette attitude arrogante dissimulait un désir d'intimidation et la volonté de semer la crainte en vue d'imposer une doctrine inacceptable pour la grande majorité des nations.

171. Devant la menace que font peser sur le genre humain les essais nucléaires et thermonucléaires, devant le spectacle de l'angoisse collective qui règne dans le monde, ma délégation n'hésite pas à déplorer qu'elle est résolument et catégoriquement opposée à la poursuite de cette entreprise destructrice et périlleuse.

172. Nous pensons que l'heure est venue de mettre définitivement fin à ces essais. Nous avons entendu l'une des grandes puissances qui possèdent le secret de la fission nucléaire prononcer ici une parole qui était une parole d'espoir. Permettez-moi de rappelez, en effet, ce qu'a dit le représentant des Etats-Unis à la séance du 20 septembre dernier [1125^e séance]. M. Stevenson a dit: "...mon pays désire mettre fin aux essais d'armes nucléaires. Si les autres puissances nucléaires sont désireuses aussi de conclure un accord sur la cessation des essais, les essais cesseront."

173. Nous unissons avec fermeté notre voix à celles qui se sont déjà prononcées dans ce sens, car cette aspiration n'est pas seulement celle des Etats-Unis, elle est universelle et nous voulons la voir rapidement réalisée.

174. Nous, petits pays qui sommes à différentes étapes de notre développement économique, qui recherchons l'amélioration du niveau de vie de nos peuples, qui consacrons toutes nos ressources disponibles, toujours réduites, et le meilleur de nos énergies, toujours inépuisables, au développement et à la consolidation de nos infrastructures écono-

¹⁰ Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

miques, nous assistons à un autre spectacle déplorable.

175. Il s'agit de la grande course aux armements dans laquelle se sont engagées les grandes puissances et qui absorbe des sommes fabuleuses qu'on ferait mieux de consacrer à la cause de l'humanité plutôt qu'à la production d'armes d'extermination. Une partie seulement de ces sommes dépensées en armements pourrait accélérer le progrès d'immenses masses de la population et accélérer leur développement intégral.

176. Depuis que l'Assemblée a adopté, il y a un an, une résolution [résolution 1649 (XVI)] sur la voie à suivre pour parvenir au désarmement et assurer au monde un avenir libre de toute crainte d'un désastre, bien peu de résultats ont été obtenus dans ce sens. Nous connaissons fort bien les diverses positions adoptées et nous ne voyons vraiment pas pourquoi l'Union soviétique a refusé avec intransigeance d'accepter des formules d'inspection internationale qui garantiraient la sécurité mutuelle, si les intentions qu'elle professe sont sincères.

177. En regardant les choses sous cet angle, on doit inévitablement être persuadé que l'Union soviétique ne cherche pas réellement à mettre un terme à la course aux armements. L'Union soviétique, parce qu'elle est une grande puissance militaire, favorise et soutient l'expansion du communisme, doctrine que nous repoussons de toutes nos forces. En cette seconde moitié du XXème siècle, nous la voyons édifier impitoyablement un vaste empire, et créer et maintenir des problèmes qui motivent nos préoccupations actuelles. Nous ne manquons pas de preuves à l'appui de cette affirmation. L'énumération en serait longue et d'ailleurs elle est bien connue, mais il faut néanmoins mentionner quelques exemples de faits évidents.

178. L'Allemagne est un de ces exemples. Pays divisé artificiellement, une de ses parties, la République fédérale d'Allemagne, est un Etat démocratique solide et puissant dont le progrès fournit un magnifique exemple du relèvement et du développement d'un peuple lorsqu'on lui laisse la liberté de s'exprimer lui-même. A son côté se trouve cette autre Allemagne qu'on appelle l'Allemagne orientale et qui, à notre avis, n'est pas proprement un Etat, mais un morceau du territoire allemand où la partie du peuple allemand qui l'habite se trouve entièrement sous la sujétion de l'impérialisme soviétique. Cette Allemagne orientale, qui n'a pas de voix ni d'expression propres, est déchirée, sacrifiée. Elle doit avoir la possibilité de choisir elle-même son destin pour entrer de nouveau dans la grande patrie allemande unifiée et souveraine, indépendante et libre, constituer ce qu'elle aurait dû toujours être, une partie intégrante de la grande République fédérale d'Allemagne.

179. Ce que j'ai dit de l'Allemagne vaut pour Berlin. Au même temps qu'un Berlin-Ouest libre et démocratique, il existe un autre Berlin, Berlin-Est, différent de l'autre sous le joug soviétique qui l'opprime qu'il a fallu élever un mur, véritable monument à la honte de ceux qui l'ont érigé. Lorsque nous ensons à ce mur élevé pour empêcher le libre écoulement des Berlinoises de l'Est, nous éprouvons de l'admiration et de la sympathie pour ces innombrables Allemands qui ont décidé d'exercer à titre individuel sur droit à la libre détermination, même au risque

de leur vie, pour aller se mettre sous la protection de Berlin-Ouest et de la République fédérale d'Allemagne.

180. J'ai cité le cas de l'Allemagne comme un exemple typique, mais j'ai dit qu'il n'était pas le seul. Mieux encore, dans notre propre continent américain, dans le cadre d'un système politique, social, juridique et économique qui repose sur une identité de principes et de fins, l'Union soviétique a fait entrer son cheval de Troie; elle empiète sur la souveraineté d'une nation d'Amérique latine, y empêche par sa force militaire despotique l'exercice du droit à l'autodétermination qui appartient au peuple seul et prétend y implanter des principes étrangers à la culture et à la civilisation de notre Amérique.

181. Ces agissements, qui constituent aux yeux de toutes les nations du continent américain une véritable agression, ne sont qu'un épisode normal et logique du totalitarisme impérialiste que constitue le communisme international.

182. Les nations américaines, dont les ministres des affaires étrangères se sont réunis officieusement à Washington les 2 et 3 octobre, forment des vœux pour que cette situation prenne rapidement fin et qu'elle ne figure pas parmi les questions inscrites à l'ordre du jour de la prochaine session de l'Assemblée générale.

183. Je voudrais mentionner maintenant les profonds changements qui se sont produits à l'Organisation des Nations Unies depuis sa création jusqu'à maintenant; ces changements sont dus à l'admission de nouveaux Etats, notamment d'Etats d'Asie et d'Afrique, territoires dépendants hier et aujourd'hui Etats souverains comme les autres.

184. Ces changements dans la composition de l'Organisation ont été très profonds et je dois ajouter, dans l'intérêt des Nations Unies elles-mêmes, qu'ils entraînent la nécessité d'adopter une optique nouvelle en ce qui concerne de nombreuses sphères des activités que la Charte nous a assignées.

185. On a parlé, dans certains milieux, de la possibilité d'adopter, à l'Assemblée, ce qu'on pourrait appeler le "vote qualifié". Je tiens à déclarer à cet égard, en termes nets et catégoriques, que notre opinion au sujet du droit de chaque Etat est fondée sur les dispositions précises de la Charte, selon lesquelles chaque Etat Membre dispose et doit continuer à disposer d'une voix. J'ajouterai que nous avons été heureux de lire la même opinion exprimée nettement par le Secrétaire général dans l'introduction à son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation.

186. Comme je viens de le dire, les changements profonds qui se sont produits dans la composition de l'Organisation entraînent la nécessité d'adopter une optique nouvelle, d'une façon générale, en ce qui concerne la composition des conseils et notamment du Conseil de sécurité.

187. Le nombre et l'influence des pays d'Afrique et d'Asie ont augmenté considérablement. L'Organisation s'est enrichie de l'apport de ces nouveaux Etats au point que les conseils — notamment, je le répète, le Conseil de sécurité — ne peuvent rester figés dans leur composition actuelle, car les intérêts des pays du groupe des Etats d'Afrique et d'Asie dans le domaine politique et le domaine social doivent y être représentés comme il convient.

188. En présentant ces idées, je tiens à ajouter que nous ne pouvons ni ne devons fermer les yeux sur les conséquences d'un processus historique d'une immense importance et qu'il faut donc envisager les questions qui résultent de la situation actuelle.

189. Ce que j'ai dit à propos des conseils et des organes principaux des Nations Unies s'applique également, et pour les mêmes raisons fondamentales, à la composition de ce que la Charte appelle l'organe judiciaire principal de l'Organisation, c'est-à-dire la Cour internationale de Justice.

190. La délégation du Paraguay ne se propose pas de présenter des suggestions pour résoudre ce problème, mais elle pense qu'il est de son devoir, et, sans doute, de son droit, de faire part à l'Assemblée de ses inquiétudes et de ses pensées, dans l'espoir de pouvoir contribuer à poser et à résoudre les problèmes dont il s'agit.

191. De nombreuses questions d'une grande importance sont inscrites à notre ordre du jour. Ma délégation se prononcera sur ces questions en temps opportun, lorsqu'elles seront discutées dans les commissions auxquelles elles ont été renvoyées.

192. Je ne puis cependant manquer de dire que la délégation du Paraguay appuiera en temps voulu le droit de la République de Chine d'être Membre de l'Organisation et de siéger dans ses organes. La République populaire de Chine, qui prétend la remplacer à l'Organisation, ne remplit pas les conditions requises pour cela. Elle n'a pas respecté les résolutions de l'Assemblée générale dans l'affaire de Corée et n'a même pas montré qu'elle accepte les principes fondamentaux qui constituent la base essentielle de la Charte des Nations Unies.

193. Je termine mon exposé en formulant des vœux pour le plein succès des délibérations de l'Assemblée générale.

Déclaration du Président

194. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Comme je l'ai annoncé hier, je vais maintenant donner à l'Assemblée une idée des travaux prévus pour la semaine prochaine.

195. Pour ce qui est de la discussion générale, 71 délégations y ont jusqu'à présent participé et 24 autres délégations se sont fait inscrire sur la liste des orateurs. A part la discussion générale, comme les membres des délégations le savent déjà, le Président de Cuba prendra la parole devant l'Assemblée lundi matin et le Président de la Guinée mardi après-midi. Il est possible qu'après l'allocution du Président de Cuba nous ne puissions pas entendre lundi matin tous les orateurs qui sont inscrits pour cette séance. Si tel devait être le cas, les représentants qui n'auraient pas pu prendre la parole lundi matin le feraient mardi matin. Outre le Président de la Guinée, un assez grand nombre d'orateurs sont inscrits pour mardi après-midi. Nous emploierons le même procédé pour les représentants qui n'auraient pas pu prendre la parole mardi après-midi.

196. La discussion générale ne sera pas poursuivie jeudi après-midi parce que la séance sera consacrée à des élections de membres du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et du Conseil de

tutelle. Plusieurs délégations m'ont demandé de faire procéder au plus tôt à ces élections. Il ne semble guère possible actuellement de procéder à ces élections avant jeudi après-midi. Si une possibilité se présentait qui permettrait de satisfaire le désir de nombreuses délégations, je ne manquerais pas d'en tenir compte.

197. J'ai une observation à faire. J'ai constaté, d'après la façon dont les travaux se sont déroulés, que l'Assemblée aurait pu terminer la discussion générale cette semaine si les listes d'orateurs inscrits avaient été mieux coordonnées. Le Secrétariat ne peut évidemment le faire parce qu'il doit respecter les désirs des délégations quant au jour et à l'heure où elles veulent avoir la parole. Les représentants se souviendront qu'il n'y a pas eu de séance plénière lundi après-midi ni mardi après-midi; nous aurions pu siéger, mais nous n'avions pas d'orateurs. Nous aurions pu également utiliser hier une heure de plus, mais aucun orateur n'était inscrit.

198. J'espère que les indications que je vous ai données vous aideront à organiser vous-mêmes un horaire. Nous allons maintenant nous trouver en présence du fait que les commissions vont siéger. Après la semaine prochaine, la Première Commission devra peut-être siéger en même temps que l'Assemblée plénière, pas toujours, mais certainement assez souvent. Comme vous le savez, la liste des questions à discuter directement en séance plénière est très longue. Il en résulte qu'en fait les questions politiques seront discutées en trois lieux: en séance plénière, à la Première Commission et à la Commission politique spéciale. Il pourra donc y avoir, comme je l'ai dit, des séances se tenant simultanément.

199. En ce qui concerne la question inscrite à l'ordre du jour de la séance de lundi après-midi, celle de l'admission de nouveaux membres, en l'occurrence l'admission de l'Algérie, j'ai une très longue liste d'orateurs, comme on pouvait s'y attendre. Je suis tout à fait sensible aux raisons, aux sentiments et aux émotions qui poussent les représentants à vouloir participer aux félicitations qui seront adressées à l'Algérie lorsqu'elle deviendra Membre de l'Organisation. Cependant, j'espère que plusieurs des délégations qui se sont déjà inscrites pourront se grouper, comme cela a déjà été fait en d'autres occasions, pour exprimer leur joie à l'occasion de l'admission de l'Algérie. Nous devons tenir compte, d'une part, des émotions et des sentiments qui nous animent, mais aussi, d'autre part, du fait que les problèmes dont nous devons nous occuper exigent que nous leur consacrons beaucoup de notre temps. Je laisse aux représentants le soin de faire ce qui leur semblera bon pour trouver un juste équilibre entre ces considérations.

200. Je ferai une dernière observation. Plus nous avancerons dans la saison, plus le mauvais temps rendra les choses difficiles le matin. J'espère qu'il n'en résultera pas de difficultés pour continuer à suivre notre habitude, maintenant bien établie, de tenir nos séances à l'heure prévue. J'espère qu'au contraire les représentants partiront quelques minutes plus tôt pour les Nations Unies le matin, afin d'arriver à l'heure. C'est ce que je fais dès à présent. Puisque l'Assemblée a voulu choisir pour principal serviteur un homme aussi âgé et aussi fragile

que moi, je compte que ceux qui sont plus jeunes et plus robustes auront à cœur de me permettre de m'acquitter de la responsabilité dont ils m'ont chargé lorsqu'ils ont exprimé, dès le premier jour,

le vœu que les séances commencent à 10 h 30 et à 15 heures.

La séance est levée à 17 h 50.

